



L'HEMICYCLE

Bulletin d'information de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire #N°005// octobre-novembre-décembre 2024



Examen du Budget

15 339,2 milliards FCFA pour le Budget 2025 de l'Etat de Côte d'Ivoire.

+ Journée Portes Ouvertes des Institutions de la République

- l'Assemblée nationale présente à ce grand Rendez-vous des Institutions

+ Diplomatie Parlementaire

- la Côte d'Ivoire prend part à la 149eme Assemblée de l'Union Interparlementaire en Suisse.

+ Clôture de la deuxième session ordinaire 2024

- Adama BICTOGO place l'année 2025 sous le prisme de la vraie fraternité



EDITORIAL



L'Assemblée nationale au service de la nation

L'Assemblée nationale, représentation du peuple, a, aux termes de l'article 93 de la Constitution, pour attributions, entre autres, de voter la loi et consentir l'impôt. Son consentement est donné à travers l'autorisation annuelle des ressources et des charges inscrites au projet de budget à lui soumis par le Gouvernement à travers le projet de loi de finances déterminant le budget de l'État.

Le budget, traduction financière du programme et des priorités du Gouvernement pour l'année, constitue un instrument en faveur de la sécurité et du développement économique, social et culturel. Son adoption par le Parlement permet d'assurer le fonctionnement régulier de l'Etat et d'améliorer les conditions de vie des populations.

De ce qui précède, point de doute que l'examen et l'adoption du budget constituent une prérogative constitutionnelle forte de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2023, qui a réinstauré le principe des deux sessions ordinaires pour le Parlement, a principalement consacré la 2ème session ordinaire, dite « budgétaire », à l'examen du budget.

Cette session constitue un moment clé de la vie de l'Institution et de l'Etat,

en ce qu'elle permet in fine à l'Etat d'être pourvu en moyens financiers mais surtout parce qu'elle cristallise d'intenses débats conduisant à justifier des choix politiques, économiques et sociaux et de mesurer l'impact de chaque centime autorisé sur l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

En effet, au cours de la session budgétaire, chaque ligne du budget est soumise à un examen approfondi des Députés. Ces derniers, au-delà de la simple fonction d'approbation, se montrent garants de l'intérêt et des aspirations des populations. À juste titre, ils ont, au cours de cet exercice, porté un regard minutieux sur non seulement le projet de loi de règlement de l'année 2023 afin d'apurer les comptes pour l'exercice n-1, notamment en s'assurant de que le budget adopté par leur soin a été exécuté conformément aux engagements pris par chaque ministre, mais ils ont aussi et surtout examiné dans les moindres détails les budgets de chaque ministère.

C'est au vu des réponses apportées par le ministre en charge du budget et des autres ministres que le budget de 15 339,2 milliards de francs CFA, représentant le budget de l'État pour l'année 2025, a été adopté par la représentation nationale ■

SOMMAIRE

Numéro 005 • novembre - décembre 2024

Actualités P.05
Au rythme du Président P.31



Gros plan P.35
Diplomatie parlementaire P.47

Administration parlementaire P.53
Infos personnel P.57



Directeur de la Publication
Aboubacar Sidiki DIOMANDÉ

Rédacteur en chef
Akiepi Hervé KOUASSI
Directeur de l'information multimédia
et des relations avec la presse

Equipe de rédaction et supervision
Akiepi Hervé KOUASSI
Alexandre Fabrice AHUI,
Ali Baba TIMITÉ
Mme Boli Patricia
Service de la Communication
institutionnelle

Concepteur
Claver Ilerson ATTÉ
Photographes
Mohamed Daniel CAMARA
Seïbou TRAORÉ



Ouverture de la deuxième session ordinaire 2024 de l'Assemblée nationale

Adama Bictogo appelle les députés à la responsabilité et à l'apaisement

C'est dans une ambiance festive et conviviale, rythmée par des tambours et illuminée par des lustres, que l'Assemblée nationale a rouvert ses portes le 1er octobre 2024. Après trois mois de vacances parlementaires, c'est la rentrée pour la Chambre basse du parlement ivoirien. À cette occasion solennelle, les députés ont revêtu leurs plus belles tenues pour accueillir des invités de marque. Parmi eux, la présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, le haut représentant du président de la République, des membres du gouvernement, des rois et chefs traditionnels, ainsi que des représentants du corps diplomatique. L'invité d'honneur de cette cérémonie était le président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo (Rdc), Vital Kamerhe. Dans son allocution, il a, au nom du peuple congolais, dénoncé le drame en cours dans son pays et lancé un appel à la solidarité africaine. « L'aspiration à la paix et à la sécurité du Congo est aussi celle de l'Afrique... L'unité et la solidarité africaines que nous appelons de

tous nos vœux passent par notre capacité, en tant que leaders, à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Nous devons, par tous les moyens, mettre fin à la guerre au Congo, au Soudan du Sud, au Mali, et au Burkina Faso, pour que l'Afrique puisse élaborer un plan concerté de développement intégral de ce beau continent », a-t-il déclaré.

Lui succédant au pupitre, le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, M. Adama Bictogo, a dressé un bref bilan des activités réalisées pendant l'intersession et a présenté les perspectives des trois prochains mois de travaux parlementaires.

En matière de diplomatie parlementaire, la Côte d'Ivoire a participé, entre autres, à la réunion de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie au Canada, à une visite d'amitié et de travail au Ghana, à la réunion des Commissions mixtes du Parlement de la Cedeao tenue à Abidjan, ainsi qu'à la 10e Conférence annuelle et l'assemblée générale de l'Association des commissions de finances de l'Afrique de l'Ouest

(Waapac), également à Abidjan.

Concernant les activités parlementaires à venir, en plus de l'examen du budget, vingt-deux (22) projets de loi sont à l'ordre du jour, dont huit (8) projets de loi ordinaires, cinq (5) projets de loi de ratification d'ordonnances, et neuf (9) projets de loi d'autorisation de ratification de conventions internationales. Adama Bictogo a exhorté ses collègues députés à faire preuve de responsabilité et à s'engager pleinement dans les travaux, notamment ceux de la Commission des Affaires économiques et financières, lors de l'analyse de la loi de règlement, de la loi de finances initiale et de la loi de finances rectificative, tant en commission qu'en plénière.

Pour conclure, Adama Bictogo a appelé les députés à l'apaisement à l'approche des prochaines échéances électorales, les invitant à privilégier le dialogue et le consensus « afin de préserver ce que nous avons de plus précieux : notre cohésion nationale » ■



Ouverture de la deuxième Session ordinaire 2024 (analyse du discours)

Une session budgétaire à visage humain

Comme il est de coutume, le président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, s'est adressé aux Ivoiriens et au monde entier à l'occasion de la cérémonie d'ouverture solennelle de la deuxième session ordinaire de l'année 2024.

Discours magistral axé essentiellement sur cinq centres d'intérêt. Ces centres d'intérêt s'appellent bilan de l'intersession, actualité nationale et internationale, session budgétaire 2024 et perspective des élections présidentielle et législatives de 2025 en Côte d'Ivoire.

Bien que bénéficiant de trois mois de vacances, les députés n'ont pas chômé. Pendant cette période, ils sont retournés vers leurs mandats afin de leur expliquer les textes votés lors de la 1re session. Le président de l'Assemblée nationale, quant à lui, a parcouru de nombreuses capitales du monde afin de renforcer la diplomatie parlementaire, l'un des axes majeurs de son magistère. En résumé, trois mois de vacances utilisés pour rapprocher l'Assemblée nationale des populations et la Côte d'Ivoire, des institutions parlementaires internationales.

Au moment où s'ouvre la deuxième

session appelée aussi "session budgétaire", 22 projets de loi n'ayant pas de lien avec le budget sont déjà sur la table des députés. Cela dénote l'immensité de la tâche qui attend nos élus au cours de ce trimestre où ils doivent aussi décortiquer le budget de l'Etat estimé à plus de 15 000 milliards FCFA. Dans son discours d'orientation, M. Bictogo, tout en relevant l'importance de la question budgétaire, a souhaité que ce sujet soit abordé en toute objectivité en prenant en compte le bien-être des populations. Par conséquent, le budget 2025 doit prendre en compte, entre autres, la question de l'amélioration du cadre de vie des populations et la recherche de financements novateurs.

Le budget 2025 qui connaît une hausse de 11 %, soumis aux parlementaires, intervient dans un environnement national et international marqué par des tumultes. Ainsi, sur le plan national, la question de l'homosexualité en Côte d'Ivoire a suscité de vives inquiétudes au point que les parlementaires furent pointés du doigt de vouloir légaliser cette pratique. Du haut du perchoir, le chef du parlement ivoirien a été on ne peut plus tranchant sur le sujet : "l'Assemblée nationale n'a jamais

été saisie concernant une légalisation de l'homosexualité en Côte d'Ivoire". Voilà qui met fin au débat.

Sur le plan international, M. Bictogo a déploré la recrudescence de la violence, notamment la guerre en RD Congo, l'Ukraine et la Russie, Israël et le Hamas et récemment entre Israël et le Hezbollah. Il a donc appelé tous les parlementaires à l'action, à travers la diplomatie parlementaire, pour demander et obtenir un cessez-le-feu immédiat en ces points chauds de la planète.

Pour finir, le président de l'Assemblée nationale a ouvert une perspective sur les élections présidentielles et législatives de 2025. Souhaitant que le budget de 2025 facilite cette opération, M. Adama Bictogo a appelé ses concitoyens à l'apaisement en privilégiant le dialogue lors de ces échéances qui sont des moments de forte passion.

Nous retenons qu'en homme d'Etat averti, le président de l'Assemblée nationale a, lors de son allocution, appelé les populations, les députés et tous les décideurs à œuvrer pour une société ivoirienne prospère et pacifiée et par ricochet, à un monde sans violence. L'humanité ne pourrait que mieux se porter ■



Abidjan, le 1^{er} octobre 2024

Discours prononcé par Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale

- *Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Sports et du Cadre de Vie ; Représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République ;*
- *Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo ;*
- *Madame la Présidente du Sénat ;*
- *Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions ;*
- *Monsieur Gilbert Kafana Koné, Haut Représentant du Président de la République ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;*
- *Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique ;*
- *Mesdames et Messieurs les Ministres Gouverneurs ;*
- *Chers Collègues, Honorables Députés ;*

- *Vénérables Sénateurs ;*
- *Honorables Chefs Traditionnels et Eminents Guides Religieux ;*
- *Chers amis de la Presse ;*
- *Honorables Invités ;*
- *Mesdames et Messieurs,*

Au moment où s'ouvre la deuxième session ordinaire de notre Institution au titre de l'année 2024, après trois mois de vacances parlementaires bien méritées, je suis très heureux de vous retrouver ce jour, en ce lieu, creuset de la démocratie participative.

*Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,*

Comme il est de coutume, nous partageons la joie de ces retrouvailles avec d'illustres personnalités qui nous font l'honneur de leur présence à cette cérémonie solennelle d'ouverture.

Aussi voudrais-je leur adresser, au nom de la Représentation nationale et en mon nom personnel, nos fraternelles

et chaleureuses salutations ainsi que nos remerciements les plus sincères pour l'honneur qu'ils nous font d'être des nôtres.

Je voudrais d'emblée saluer la présence distinguée de Son Excellence Monsieur Robert Beugré Mambé, représentant Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire.

Excellence Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, ministre des sports et du cadre de vie,

La Représentation nationale, par ma voix, s'honore de vous recevoir à cette cérémonie de rentrée solennelle, nonobstant les contraintes liées à votre agenda. Nous vous exprimons toute notre gratitude et notre reconnaissance pour cette présence qui démontre, si besoin en était encore, le grand intérêt, que le président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, et vous-même, accordez au

fonctionnement des institutions et en particulier à l'Assemblée nationale.

Aussi, voudrais-je vous prier de bien vouloir adresser à Son Excellence Monsieur le président de la République, nos respectueuses et déférentes salutations et lui traduire toute notre admiration pour l'excellent travail abattu sous son leadership éclairé au profit de la Côte d'Ivoire.

**Madame la présidente du Sénat,
ma très chère sœur,**

Je me réjouis de votre présence parmi nous avec les Sénateurs, membres du bureau, traduisant ainsi la complémentarité et l'excellence des rapports entre nos deux chambres.

**Madame et Messieurs les
présidents d'Institutions de la
République,**

Je vous remercie très sincèrement pour votre présence sans discontinuité à toutes nos rentrées parlementaires. Je saisis cette occasion pour vous exprimer mon infinie gratitude pour la qualité des rapports existants entre l'ensemble des Institutions de la République.

**Mesdames et Messieurs les
membres du gouvernement,**

Votre présence à cette cérémonie est l'expression de l'intérêt que vous accordez à la Représentation nationale. Nous vous en remercions sincèrement.

J'associe à ces remerciements, les membres du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire.

**Excellences Mesdames et
Messieurs les Ambassadeurs, les
membres du corps diplomatique
et représentants d'Organisations
internationales,**

Je voudrais, au nom de l'Assemblée nationale et en mon nom propre, vous exprimer notre gratitude pour votre engagement en faveur du raffermissement des excellentes relations d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire entretient avec vos pays et vos organisations respectifs.

**Excellence Monsieur le Premier
Ministre,
Honorables Députés,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,**

L'ouverture de cette session ordinaire est marquée par la présence amicale et fraternelle de Son Excellence Monsieur Vital Kamerhe, notre invité d'honneur, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo et sa délégation.

Monsieur le Président,

Votre première visite en Côte d'Ivoire en tant que Président de l'Assemblée nationale de la République sœur du Congo traduit éloquemment l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo portées par deux hommes d'Etat, à savoir leurs Excellences le Président Alassane Ouattara et le Président Félix Tshisekedi.

Je voudrais vous remercier pour l'honneur que vous me faites de répondre favorablement à notre invitation et de m'avoir invité à prendre part, le 16 septembre dernier à Kinshasa, à la cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire de votre Parlement, cérémonie au cours de laquelle j'ai délivré un message au nom de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Je vous souhaite, au nom de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, le traditionnel « Akwaba » sur les bords de la lagune Ebrié.

**Distingués invités,
Chers collègues Députés,
Mesdames et Messieurs,**

La présente cérémonie d'ouverture solennelle m'offre l'agréable occasion de dresser un bref bilan de nos activités au cours de l'intersession et vous soumettre quelques réflexions qui seront au centre de nos débats futurs, car elles touchent aux préoccupations essentielles de nos populations.

Les trois mois de vacances parlementaires ont permis à chacun de nous, au nom de la redevabilité,

de retourner auprès de nos mandants afin de leur rendre compte des activités parlementaires, de leur expliquer certaines lois adoptées au cours de la première session ordinaire et de recueillir leurs préoccupations.

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, axe important de notre politique, j'ai eu à effectuer au cours de cette intersession plusieurs missions, notamment à Montréal, au Canada, dans le cadre des activités de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (Apf), en ma qualité de membre du Bureau de ladite organisation.

A cette occasion, il m'a été proposé de conduire une délégation de haut niveau composée de parlementaires dans laquelle figure le Président Kamerhe. Il s'agit de mener des missions de bons offices dans les pays affectés par des crises ou conflits armés comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nord-Kivu, aux fins de traduire la volonté des parlementaires pour un retour à la fraternité et à la paix entre nos peuples.



C'est dans cette veine que le bureau de l'APF nous a mandaté pour prendre part à l'investiture du Président de la République islamique de Mauritanie.

Je me suis également rendu au Ghana, dans le cadre d'une visite d'amitié et de travail.

Je voudrais, une fois encore, exprimer ma gratitude à mes homologues et aux plus hautes autorités des pays visités pour l'accueil chaleureux qui a chaque fois été réservé à ma délégation et à moi-même.

Aussi, certains Députés ont, au cours de cette intersession, été mis en mission pour représenter notre Institution dans des réunions interparlementaires tenues aussi bien à l'étranger qu'au niveau national. Il s'agit notamment de :

- la réunion des commissions mixtes du Parlement de la Cedeao qui s'est tenue ici à l'Assemblée nationale du 12 au 16 août 2024 ;

- la réunion de l'African Group of Negotiators Experts Support (AGNES) organisée les 1er, 2 et 3 septembre 2024 à l'Assemblée nationale, qui a réuni 40 parlementaires en provenance de 25 pays d'Afrique et qui a abouti à la signature de la déclaration d'Abidjan sur le renforcement du rôle des parlements dans la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux du changement climatique en Afrique ;

- la réunion du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (Upci) qui s'est tenue le 10 septembre à Rabat ;

- les assises du Parlement Panafricain en septembre ;

- et la 10e Conférence Annuelle et l'Assemblée Générale de l'Association des Commissions de Finances de l'Afrique de l'Ouest (Waapac) qu'a abritées l'Assemblée nationale du 23 au 27 septembre 2024.

Mesdames et Messieurs,

Bien que qualifiée de vacances parlementaires, vous constatez avec moi qu'il ne s'agit pas de tout repos pour le Parlement et ses animateurs.

Distingués invités,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

La présente session ordinaire s'ouvre dans un environnement national et international particulier.

Sur le plan national, la question de l'orientation sexuelle ou de l'homosexualité communément appelée « le phénomène woubi » a quelque peu marqué l'actualité.

Je voudrais saisir l'opportunité de cette tribune pour informer nos concitoyens que l'Assemblée nationale n'a jamais été saisie d'un projet de loi visant à légaliser cette pratique dans notre pays.

Par ailleurs, du 26 juillet au 11 août 2024, nous avons soutenu nos athlètes qui ont représenté la Côte d'Ivoire aux Jeux Olympiques de Paris. Je voudrais féliciter nos valeureux athlètes qui ont défendu avec courage et abnégation les couleurs nationales.

Enfin, on ne saurait ne pas féliciter le Président de la République pour le beau défilé auquel nous avons eu droit à l'occasion de la fête marquant l'indépendance de notre pays. Ce mémorable défilé dénote la grandeur retrouvée de notre pays et est le signe que Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara a su nous engager non seulement sur le sentier de la paix, de la Côte d'Ivoire sécuritaire, mais également vers le développement économique et social.

Sur le plan international, on assiste à l'apparition en Rdc et l'extension à d'autres Etats, de la maladie Mpox ou variole du singe avec notamment 32 cas confirmés et un décès en Côte d'Ivoire.

On assiste également à la recrudescence de la violence armée, notamment la persistance et l'extension du conflit israélo-palestinien et israélo-libanais, à la continuité de la guerre russo-ukrainienne, aux actes de terrorisme dans la sous-région, la situation dans le Nord Kivu en République Démocratique du Congo.

Conformément à la vision de la Côte d'Ivoire prônée par le Président de la République, l'Assemblée nationale et moi-même, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat dans tous ces pays en crise pour un retour à la paix.

Ces guerres ont entraîné des crises énergétiques, environnementales, l'inflation financière, la cherté de la vie, exposant ainsi le monde à un nouvel ordre géopolitique et environnemental.

Face à ces défis majeurs, nous,



Parlementaires, devons prendre toute notre place à travers une diplomatie parlementaire en vue d'aboutir à la pacification de tous nos Etats.

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est dans ce contexte international et national que se tiendra l'examen des projets de loi de finances qui occupe l'essentiel de l'agenda de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, qualifiée à juste titre de session budgétaire.

Le vote du budget de l'Etat, comme vous le savez, est une activité majeure du Parlement qui va au-delà des interactions entre les pouvoirs exécutif et législatif, il concerne la société dans son entièreté. Il s'agit de l'une des principales missions des parlementaires qui contribue à garantir aussi bien la transparence dans la gestion des deniers publics, que la légitimité et la responsabilité de l'action publique. C'est la raison pour laquelle les débats sur les lois de finances ont toujours constitué un temps fort du travail parlementaire.

En effet, en tant que Parlementaires, il nous incombe de nous assurer que les questions relatives à la cherté de la vie, à la recherche de financements novateurs, à la performance fiscale, à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être de nos concitoyens et surtout à l'organisation des prochaines échéances électorales, qui sont au cœur des préoccupations de nos populations, soient analysées et

discutées en toute objectivité au cours de nos travaux.

Aussi devons-nous œuvrer à travers l'examen du budget, au renforcement de la paix, de la solidarité et de la fraternité dans notre pays.

**Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Au cours de cette session, outre le budget, d'autres textes de loi en instance sur le bureau de l'Assemblée nationale seront soumis à notre examen. Je peux déjà vous annoncer qu'à ce jour, nous avons reçu vingt-deux (22) projets de loi, au nombre desquels huit (08) projets de loi ordinaires, cinq (05) projets de loi de ratification d'ordonnances et neuf (09) projets de loi d'autorisation de ratification de conventions internationales.

Ces projets de loi ont trait entre autres :

- à l'exercice de la médecine et de la pharmacie ;
- à l'état civil ;
- à la fiscalité ;
- à l'activité industrielle ;
- à l'environnement ;
- au contentieux relatif au bail à usage d'habitation et à l'exécution des décisions d'expulsion d'un immeuble.

Mes Chers Collègues, Honorables Députés,

Il s'agira pour nous d'examiner, comme à l'accoutumée, ces différents textes de loi avec minutie et d'y apporter éventuellement des amendements constructifs pour améliorer leur contenu tant en commission qu'en plénière.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Chers Collègues Députés,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, il est prévu, en point de mire de notre stratégie pour cette deuxième session, la participation de l'Assemblée nationale, du 05 au 09 octobre 2024, à la 82e session du Comité Exécutif et à la 46e Conférence

de l'Union Parlementaire Africaine.

Je me rendrai à Genève en Suisse, du 13 au 18 octobre, pour prendre part à la 149ème Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), et à la deuxième réunion du comité préparatoire de la prochaine Conférence des Présidents de cette Organisation interparlementaire.

Aussi, je me rendrai les 21 et 22 octobre à Washington, aux Etats-Unis, pour prendre part au Forum Parlementaire mondial organisé par le Réseau des Parlementaires pour la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

**Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Voilà ainsi décliné l'essentiel des activités qui rythmeront cette deuxième session ordinaire ainsi que le contexte dans lequel elle se déroulera. Pour mener à bien cette session, je voudrais inviter mes pairs députés au renforcement de notre famille parlementaire, à avoir des débats constructifs et à contribuer au renforcement de la cohésion.

Aussi voudrais-je en appeler au sens de la responsabilité de chacun, afin de prendre toutes les dispositions utiles pour participer activement aux travaux parlementaires en général et en particulier à ceux de la Commission des Affaires Economiques et Financières lors de l'analyse de la loi de règlement, de la loi de finances initiale et de la loi de finances rectificative tant en Commission qu'en plénière.

Je reste persuadé que votre assiduité et la pertinence de vos arguments et



amendements dans l'exécution de cette tâche ardue d'examen de la loi des finances qui allie technicité et endurance, nous permettrons d'obtenir un budget qui réponde aux aspirations légitimes des Ivoiriens.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

**Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions
Parlementaires sœurs,**

Excellences Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Notre pays est à un an de deux scrutins majeurs, l'élection du Président de la République et de celle des députés. Pour ces élections, la Commission Electorale Indépendante (CEI) va lancer le processus de révision de la liste électorale. Je tiens à souligner l'importance de ce processus qui permettra in fine à chaque citoyen, sans distinction, de faire entendre sa voix et de participer à la construction de notre destin commun.

Dans le cadre de cette opération, j'en appelle à l'apaisement tout en demandant à chacune et à chacun d'entre nous de privilégier le dialogue et le consensus afin de préserver ce que nous avons de plus cher : notre cohésion nationale.

C'est sur ces mots, que je voudrais clore mon propos en remerciant l'ensemble des personnalités qui nous font toujours l'honneur de répondre favorablement à notre invitation.

Je voudrais particulièrement remercier notre invité d'honneur, mon frère Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo pour sa présence qui donne un cachet spécial à cette cérémonie.

Je remercie les députés pour leur présence et leur souhait de fructueux travaux.

Je vous remercie !



HONORABLE VITAL KAMERHE LWA KANYIGINYI NKINGI Président de l'Assemblée nationale de la RDC

Abidjan, le 1^{er} octobre 2024

Discours du Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo devant l'Assemblée nationale de la République de Côte d'Ivoire

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ;

Madame la Présidente du Sénat, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,

Monsieur Gilbert Kafana Koné, Haut-Représentant du Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

Mesdames et Messieurs les Ministres-Gouverneurs,

Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs, Honorables Chefs traditionnels et Eminents Guides religieux, Chers amis des Médias, Honorables Invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un sentiment d'humilité et une profonde gratitude que j'ai reçu et accepté l'invitation fraternelle qui m'a été adressée par mon homologue Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, pour prendre la parole devant votre auguste Assemblée, en ce jour solennel marquant l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

De prime abord, je voudrais profiter de cette occasion pour lui réitérer mes remerciements ainsi que ceux de tous

les élus du peuple congolais, pour avoir effectué le déplacement de Kinshasa et gratifié ainsi l'Assemblée nationale de mon pays de sa présence lors de l'ouverture de sa session ordinaire tenue le 16 septembre dernier.

C'est au nom de cette amitié, que Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, m'a chargé de transmettre à son aîné et frère bien-aimé, Son Excellence Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, ainsi qu'à l'ensemble du peuple ivoirien, l'expression de ses salutations les plus chaleureuses.

Aussi, qu'il me soit permis de faire respectueusement écho aux Ivoiriens pour saluer cette terre d'espérance, ce pays de l'hospitalité, noble Côte d'Ivoire, grand pays de bonnes gens, qui chérit l'amitié des peuples frères !

L'honneur qui m'est fait en ce jour autant que l'hospitalité témoignée envers moi et tous les députés qui m'accompagnent, est une illustration des plus éloquents de votre nation qui reste fidèle à l'esprit d'ouverture de son père fondateur, le Président Félix Houphouët-Boigny, qui soulignait, très justement, la vocation de la Côte d'Ivoire à demeurer l'amie de tous et l'ennemie de personne.

Avant de poursuivre mon propos, j'implore votre indulgence, pour que je puisse vous présenter vos collègues, mes collègues députés qui m'ont accompagné, députés nationaux de la RDC bien sûr.

Il s'agit de :

- Honorable Mbaya Kandudi Jean ; veuillez-vous lever pour saluer vos homologues,
- Honorable Inagosi Bulu Ibambi Kasongo Geneviève;
- Honorable Bazizane Maheshe Adèle.
- Honorable Nsase Muetutuikale Dieudonné.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ;

Madame la Présidente du Sénat,

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Sports et du Cadre de Vie,

Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions,

Monsieur Gilbert Kafana Koné, Haut-Représentant du Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

Mesdames et Messieurs les Ministres-Gouverneurs,

Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs,

Honorables Chefs traditionnels et Eminents Guides religieux,

Chers amis des Médias,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole, ce jour, devant vous, mes frères de la Côte d'Ivoire, dans ces lieux mythiques, et sur cette terre riche d'histoires et de souvenirs. Souvenirs des affres de la guerre et du démon de la division qui, un temps, a ébranlé la quiétude de ce merveilleux pays, mais que, par la volonté, la détermination et le patriotisme, les forces politiques et des forces vives de votre nation ont su définitivement conjurer.

En effet, il y a encore dix ans, l'Afrique étant comparable à un corps humain, à Kinshasa et de partout au Congo, nous suivions impuissants, la mort dans l'âme, les bombardements des populations ivoiriennes innocentes, certainement à cause des divergences politiques.

Aujourd'hui, comment ne pas saluer chaleureusement toutes les transformations qualitatives observées dans tous les secteurs de la vie nationale dans ce beau pays, qui a résolument tourné le dos à la haine ethnique et à la crise identitaire. Mon vœu le plus cher est que plus jamais l'Ivoirien ne déteste l'Ivoirien, plus jamais l'Africain ne déteste l'Africain, et que dans l'unité et l'amour, les Ivoiriens maintiennent cet élan et que les autres Africains leur emboitent le pas, pour une Afrique qui se lève et qui recouvre sa dignité à cette ère de mondialisation.

Ceci n'a été possible que grâce à un grand sursaut patriotique de l'élite ivoirienne, des hommes et des femmes de Côte d'Ivoire, sous le leadership visionnaire et éclairé de Son Excellence Alassane Dramane Ouattara, l'amour et la flexibilité des grands hommes, notamment l'ex-Président Henri Konan Bédié, d'heureuse mémoire.

Comment ne pas saluer cette poignée des mains historique de « vivre-ensemble » entre le Président de la République Abo et l'ex-Président Laurent Gbagbo, que je salue en passant. Seuls les grands hommes sont capables d'un tel dépassement.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

La palme d'or revient aussi à la jeunesse ivoirienne qui s'est mobilisée pour plaider, à travers l'Afrique et le monde, la réconciliation nationale et la cause de ce beau pays.

Certes, il y a encore du chemin à parcourir, mais ce développement s'observe notamment dans les secteurs des infrastructures de base telles que les routes, les rails, les écoles, les hôpitaux et centres de santé, l'accès à l'électricité et à l'eau potable, l'amélioration de l'habitat, la modernisation des milieux ruraux à la base de la relance de l'agriculture et du désengorgement de la ville d'Abidjan la belle, comme l'avait si bien chanté, en son temps, Tabu Ley Rochereau, « Abidjan la belle ».

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;



Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais, encore une fois, saluer l'amour que les jeunes et l'élite de Côte d'Ivoire ont manifesté envers leur pays. Nous avons vu le Didier Drogba, le Yaya Touré, le Magic System, Premier Gaou n'est pas Gaou. Partout où ils sont passés, ils ne parlaient que de la réconciliation dans leur pays. Et ça, ça doit nous inspirer, nous les Congolais.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Chers collègues Députés,

En ce moment singulier, mon pays fait encore face à une guerre injuste qui expose les innocentes populations du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Sud-Kivu, dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, à des atrocités d'une barbarie innommable, mettant entre parenthèses toute expression d'humanité, au profit d'intérêts obscurs de ceux qui ont délibérément choisi de s'ériger contre la paix, contre l'humanisme, contre le progrès et contre l'impératif de solidarité et de fraternité africaine, précieux héritage que nous ont légué les pères des indépendances chèrement acquises.

Ce drame que je viens de décrire ne peut laisser aucun Africain indifférent ! Depuis trois décennies maintenant, c'est dans le sang et les pleurs qu'à l'Est du Congo, les enfants sont arrachés à leurs mères et les époux à leurs femmes. Dans cette partie du pays, les vieux sont souvent jetés sur les routes, livrés à l'errance et luttent tous les jours pour se soustraire au voile brumeux de la violence qui tente d'obscurcir l'horizon de leurs perspectives individuelles et collectives.

C'est depuis trois décennies, en effet, que les bruits de bottes et les coups de canons charrient des rivières de sang et des torrents de larmes sur nos terres de l'Est, pourtant si riches et si belles ! Trois longues décennies que les élèves y sont empêchés d'étudier correctement ; que les mères et les filles sont éprouvées dans leur dignité par le viol systématique, érigé en arme de guerre !

Que des champs saccagés et du bétail décimé ; que des maisons incendiées et des familles endeuillées, dans l'indifférence générale et parfois dans le silence coupable du monde. Alors, je profite de cette tribune pour joindre ma voix à celle du peuple congolais et de son Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour non seulement dénoncer ce drame, mais aussi pour en appeler

à la solidarité africaine, en vue de faire triompher l'idéal de paix et de prospérité partagée.

Cette aspiration à la paix et à la sécurité est aussi la vôtre, et je sais qu'elle figure au niveau le plus élevé de l'agenda politique ivoirien qui s'illustre notamment par l'implication de son gouvernement à la recherche de solutions pacifiques aux guerres auxquelles certaines parties de l'Afrique font face.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs ; Mesdames et Messieurs ;

L'unité et la solidarité africaines que nous appelons de tous nos vœux, c'est aussi notre capacité, en tant que leaders africains, à trouver les solutions africaines aux problèmes africains. Nous devons par tous les moyens mettre fin à la guerre dans mon pays, la République Démocratique du Congo, au Sud-Soudan, au Mali, au Burkina-Faso, pour que l'Afrique puisse se doter d'un plan concerté du développement intégral de ce beau continent, la nouvelle destination du monde.

C'est pour moi l'occasion de saluer,

à cet égard, les efforts de leurs Excellences Monsieur Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, et Monsieur Félix Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, en faveur de la paix et de l'unité africaine.

Pour terminer ce chapitre, je voudrais inviter tous les Africains à apporter leur soutien au processus de Luanda, visant à ramener la paix en RDC, processus conduit de mains de maître par le Président Joao Lourenço de la République d'Angola. Je salue également le soutien apporté par les Etats membres de la SADC à mon pays. Dans le même élan, nous devons aussi encourager la poursuite (des accords) de Nairobi conduit par l'ancien Président kenyan, Uhuru Kenyatta.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Chers collègues, Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs ; Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais cependant vous rassurer, chers frères et sœurs de Côte d'Ivoire, qu'en dépit des difficultés, le peuple congolais s'est montré brave et résilient, fidèle à la ligne tracée par Patrice Emery Lumumba, notre Héros national, celle de la grandeur et de la



dignité.

Dans nos villes et dans nos campagnes, nous n'avons pas baissé les bras, de sorte qu'aujourd'hui nous sommes résolument inscrits sur le sentier de la consolidation de l'État, du renforcement de la gouvernance ainsi que celui du progrès économique et social. En dépit des écueils sécuritaires, la RDC reste unie, dynamique et attrayante pour les investissements étrangers comme nationaux dont le volume augmente à l'image de la croissance économique que connaît le pays.

C'est ici pour moi l'occasion de souligner l'importance de renforcer nos liens économiques au niveau bilatéral mais aussi de stimuler les mécanismes multilatéraux propices à une coopération et des échanges plus accrus à l'échelle de tout le continent. Sur ce point, nos chambres des élus du peuple, de la Côte d'Ivoire comme de la République Démocratique du Congo, peuvent apporter une valeur ajoutée dans la mesure où la diplomatie parlementaire dispose d'un potentiel avéré de rapprocher nos peuples et nos institutions autour de l'objectif d'affermir les ponts qui relient nos deux nations; pour capitaliser ensemble les opportunités économiques qui sont à notre portée et tirer le plus grand profit et avantage de nos liens historiques et culturels.

Et je ne parle pas seulement de la Rumba et du Coupé-décalé, ces deux styles musicaux qui font la renommée de nos pays et qui témoignent à la fois de la convergence et de la fécondité de nos artistes, certainement abreuvés par une source d'inspiration commune. D'Abidjan à Kinshasa, la fibre africaine est forte. Au-delà de la langue française que nous avons en partage, nos cultures nous unissent. Hier, quand mon homologue Adama nous a conviés à un bon repas, j'étais étonné de voir et d'entendre les Ivoiriens chanter des chansons en Lingala. Je me suis cru un moment à Kinshasa. C'est ça l'Afrique ! Soyez rassurés que nous suivons vos chansons aussi à Kinshasa, sans comprendre mais nous devinons que vous chantez de

bonnes choses. Les Gohou et autres avaient été invités à Kinshasa. Je crois qu'ils étaient fatigués par leurs prestations multiples. L'Afrique aime réellement l'Afrique. Mais l'Afrique a toujours été déstabilisée et l'Africain tombe souvent dans ce piège-là. C'est malheureux !

L'ambition légitime de mon pays pour son développement et pour le bien-être de son peuple n'est absolument pas en contradiction ou en opposition avec le progrès et le développement de nos voisins et de tous nos frères africains.

Au contraire, la République Démocratique du Congo stabilisée peut-être une solution pour tous nos neufs voisins, les voisins de nos voisins, j'allais dire une grande solution pour l'Afrique. Ce pays en guerre, ce pays frappé

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire n'a certainement pas de problème de l'eau, mais la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo peuvent résoudre le problème de sécheresse pour les autres pays. Nous disposons de 53% de toutes les eaux d'Afrique, au moment où le lac Tchad est en train de s'assécher, 13% de toutes les eaux du monde. En ce qui concerne la transition énergétique, la République Démocratique du Congo est au cœur de ce défi, avec Inga à lui seul, 44 000 Mégawatt de potentiel, mais des coupures d'électricité à Kinshasa, un paradoxe inexplicable ! Aujourd'hui en ce qui concerne l'accès aux matières premières, le lithium, le cobalt, pour la fabrication de la batterie électrique, c'est encore vers la République Démocratique du Congo qu'il faut se tourner.



par la pauvreté dont je vous parle, la République Démocratique du Congo, aujourd'hui qu'il s'agisse du défi du climat, qu'il s'agisse du défi de déficit de l'eau ou de la faim dans le monde ou de l'accès à l'électricité, nous pouvons vous dire que la République Démocratique du Congo est la deuxième forêt du monde.

La République Démocratique du Congo aujourd'hui dispose de 80 millions de terres arables accessibles et 40 millions irrigables, exactement la même surface cultivable que la Chine. Quel gâchis pour l'Afrique !

Aujourd'hui, tous vos téléphones que vous utilisez contiennent de la matière venant de la République Démocratique du Congo, le minerais du sang qu'on appelle le coltan, c'est paradoxale que sur les statistiques du commerce international on ne mentionne pas la République Démocratique du Congo comme exportateur du coltan, c'est plutôt son voisin, le Rwanda, qui n'en a pas dans son sous-sol qui est le premier producteur et reçoit même des félicitations de la part des grandes puissances et des multinationales.

Quelle injustice !

Mais puisque nous disons, notre ambition est de vivre en paix avec tous nos voisins, y compris le Rwanda et l'Ouganda. Dans l'amour et l'unité africaine retrouvée, nous allons certainement dissuader nos voisins de passer par la fenêtre mais plutôt par la porte. Et ensemble, nous allons profiter des richesses qu'offre l'Afrique. C'est cette Afrique là que nous voulons.

L'Afrique doit aimer l'Afrique. L'Afrique doit se concerter avec l'Afrique.

Avant de venir dans cet hémicycle ce jour, et après discussion avec mes collaborateurs, j'ai dû revoir mon discours. En effet, nous nous sommes demandé qu'est-ce qui se passe dans certaines parties d'Afrique et plus particulièrement en République Démocratique du Congo.

J'étais tout récemment ici à Abidjan lors de Makutano à l'hôtel Ivoire mais je reviens, je n'ai pas reconnu le même chemin qui m'a conduit à l'aéroport. On m'apprend qu'on est en train de construire 100 kilomètres des rails.

Nous voyons le reboisement, nous voyons l'éclairage la nuit. On a le sentiment de pleurer de joie pour les Ivoiriens et un autre sentiment de pleurer de peine pour les Congolais. Cette situation fait mal au cœur. Et tout

est question de volonté. La volonté ne manque pas. Mais c'est depuis 30 ans que notre pays est en guerre. Comment voulez-vous vous occuper du développement au moment où une grande partie du pays est occupée par les adversaires ? Cette partie représente 55 millions d'habitants, presque le double de la population ivoirienne. Impensable ! puisque la République Démocratique du Congo compte aujourd'hui plus de 100 millions d'habitants.

Nous pensons qu'avec l'aide de la diplomatie parlementaire, vous allez certainement venir au secours de la République Démocratique du Congo, qui se bat derrière son chef de l'Etat, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Chers collègues, Honorables Députés,

**Vénérables Sénateurs ;
Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais terminer mon propos en saluant, une fois de plus, le miracle ivoirien. C'est un miracle ! Ce miracle n'a été possible que grâce à vous tous, de l'opposition comme de la majorité,

de la société civile, des jeunes, de toutes les populations de votre beau pays, sous le leadership et visionnaire de Son Excellence Alasane Dramane Ouattara.

Ne craignons pas de copier ce qui marche. Nous viendrons nous inspirer ici. Et soyez certains que ce pays de Houphouët-Boigny va être rattrapé par le pays de Lumumba.

Nous avons eu à la fois un sentiment de joie quand vous avez remporté la CAN et mais aussi de colère lorsque nous avons été éliminé en demi-finale, et nous vous promettons que cette fois-ci, le Léopard va courir plus vite que l'éléphant, et qu'au Maroc, vous vous réjouirez aussi quand nous allons gagner la CAN.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie et vous prie de saluer toute la population de la Côte d'Ivoire qui nous suit en ce moment, et dire que les Ivoiriens sont aimés à Kinshasa et ils sont les bienvenus, c'est leur second pays.

Je vous remercie ■





Diplomatie parlementaire

Adama Bictogo participe à la cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Assemblée nationale du Togo

Le président de l'Assemblée nationale ivoirienne était au palais des congrès de Kara le 1^{er} octobre.

La cérémonie d'ouverture, présidée par Sévon-Tépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée nationale togolaise, a rassemblé des personnalités de haut niveau, parmi lesquelles le Président du parlement béninois, Gbèhounou Louis Vlavonou, ainsi que la Présidente de la Commission parlementaire de la Cedeao, Ibrahim Méminatou. Le Président Adama Bictogo a exprimé son soutien à cette initiative, affirmant que la coopération entre les institutions est essentielle pour relever les défis communs, notamment la lutte contre le terrorisme et la consolidation de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Il a salué les efforts des chefs d'État de la région, notamment Leurs Excellences Alassane Ouattara, Patrice Talon et Faure Gnassingbé, pour promouvoir une Afrique solidaire et prospère : « Nous devons consolider notre sous-région en renforçant le Parlement de la Cedeao afin d'atteindre les objectifs des chefs d'État et de gouvernement, visant la suppression des barrières

douanières et la possibilité pour les sociétés des États membres de s'établir librement dans les autres États. Cela permettra l'émergence de champions régionaux, qui créeront un plus grand nombre d'emplois », a-t-il soutenu.

Il a également souligné l'importance des organisations d'intégration sous-régionale dans la stabilité et le développement de nos États, et par extension, de notre région : « Ces objectifs pourront être atteints en nous appuyant sur les organisations d'intégration sous-régionale, notamment la Cedeao et l'Uemoa. C'est pourquoi, je tiens à renouveler mon appel à l'unité et à la solidarité entre les États membres de l'Uemoa et de la Cedeao. Ces communautés que nous formons constituent de précieux outils d'intégration sous-régionale et devraient nous permettre de bâtir des ponts entre nos institutions, mais aussi entre nos peuples, tout en assurant la défense commune de nos intérêts ». Accompagné du Président de

l'Assemblée nationale du Bénin, Adama Bictogo a été reçu par le Chef de l'État togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, à Pya, dans la préfecture de la Kozah. Il s'est ensuite recueilli sur la tombe de l'ancien président Gnassingbé Eyadéma, décédé le 5 février 2005 et qui repose dans le caveau familial.

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire qu'il ne cesse de promouvoir, le président Bictogo reste engagé dans cette dynamique de coopération et d'échange, en faveur d'une gouvernance plus participative et d'une démocratie solide au service de ses concitoyens ■





Activités Parlementaires

Le Calendrier des travaux parlementaires pour la deuxième session ordinaire 2024 adopté par la plénière

Le jeudi 3 octobre 2024 la plénière des députés a adopté, à l'unanimité, le calendrier des travaux parlementaires sur la période allant du 3 octobre au 31 décembre 2024.

Au nombre de 25, ces projets de loi qui seront examinés par l'Assemblée nationale se présentent comme suit :

- 9 projets de loi de ratification de conventions internationales ;
- 5 projets de loi ordinaires ;
- 8 projets de loi de ratification d'ordonnances ;
- 1 projet de loi de règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2023 ;
- 1 projet de loi de finances rectificatif portant Budget de l'Etat pour l'année 2024 ;
- 1 projet de loi des finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2025.

Le Président Adama Bictogo a appelé l'ensemble des députés à prendre toutes dispositions utiles pour participer activement aux travaux de cette deuxième session ordinaire.



Activités Parlementaires

Le Président de la CEI informe les députés sur le mode opératoire de la révision de la liste électorale

Le président de Commission électorale Indépendante (CEI), M. Ibrahime Coulibaly Kuibiert, a échangé avec les députés sur le mode opératoire de la révision de la liste électorale, le mercredi 9 octobre 2024 à l'hémicycle.

À l'entame des échanges, le Président de CEI a indiqué que cette opération a pour objectif, la production d'une bonne liste électorale pour une élection apaisée. Elle vise à inscrire de nouveaux électeurs ; actualiser les données personnelles des électeurs qui le souhaitent ; radier les décédés ou ceux qui ont perdu leur droit de vote par suite d'une décision de l'autorité compétente ; procéder au changement de lieux de vote des électeurs qui le souhaitent.

Selon lui, l'une des innovations majeures du mode opératoire de la révision de la liste électorale est la radiation des personnes décédées ou qui ont perdu leur droit de vote par suite d'une décision de l'autorité compétente.

En outre, Monsieur Ibrahime Coulibaly

Kuibiert a affirmé que cette opération cible deux catégories de personnes. La première catégorie concerne les personnes figurant sur la liste électorale au nombre 8 012 425, dont 99 241 à l'étranger. La deuxième catégorie concerne les nouveaux majeurs âgés de 18 ans révolus et toutes les autres personnes non encore inscrites sur la liste électorale. Par ailleurs, le Président de cette Institution a indiqué que la phase de recensement aux différents guichets débutera le 10 octobre 2024 pour prendre fin le 19 novembre 2024. Pour ce faire, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a mis en place 1088 nouveaux lieux de vote.

À la suite du président de la CEI, les présidents des différents groupes parlementaires ont égrainé un chapelet de préoccupations, à savoir la courte durée du recensement, la réalisation d'un audit de la liste électorale, les anomalies sur la liste électorale, la non-conformité des coûts des actes de naissance dans les différentes mairies.

Après quoi, ils ont proposé une institutionnalisation des échanges avec la CEI qui va se traduire par des rencontres périodiques, demandé la mise en place d'une stratégie pour l'enrôlement de nouveaux majeurs, la gratuité des actes de naissance.

Le Ibrahime Coulibaly Kuibiert s'est dit ouvert à toute proposition d'amélioration en phase avec les textes de loi votés par l'Assemblée nationale. Il s'est engagé à recevoir tous les partis politiques qui le souhaitent pour discuter des questions soulevées ■





Journées Portes ouvertes des Institutions de la République

Le vice-président de la République rend hommage aux institutions

La troisième édition des Journées Portes ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) a démarré le jeudi 31 octobre 2024 dans un grand hôtel d'Abidjan, en présence du vice-président de la République, M. Koné Tiémoko Meyliet.

C'est vers la fin de la matinée que le vice-président de la République a procédé à la coupure du ruban symbolique en présence des quatorze autres présidents d'institutions, marquant ainsi le début de ces journées dont le thème était : « Les institutions de la République au cœur du développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ».

Une heure auparavant, s'est tenue la cérémonie officielle d'ouverture de ce rendez-vous entre les citoyens et les institutions ivoiriennes.

Entre prestations artistiques et vidéo de présentation des institutions, le maire de la commune de Cocody, M. Jean-Marc Yacé, le haut représentant du président de la République, initiateur des JPOIR, M Gilbert Kafana Koné, et le vice-président de la République, M. Koné Tiémoko

Meyliet se sont succédé au pupitre. Le vice-président qui représentait le Président de la République à cette cérémonie a manifesté sa fierté à l'endroit des institutions.

« Les institutions ont contribué non seulement à la stabilité nationale, mais aussi à la création d'un environnement propice au développement économique et social favorable au bien-être des citoyens », a-t-il déclaré, comme pour donner une esquisse de réponse au thème de cette année.

Pour lui, les institutions constituent le socle de la République car étant des vecteurs de « transformation sociale, économique et politique ».

Saluant l'instauration de ces Journées portes ouvertes, il soutient qu'elles permettent de renforcer les liens entre l'Etat et les citoyens.

Après la cérémonie d'ouverture, place aux échanges.

Dans le hall du palais des Congrès de l'hôtel Ivoire, sont dressés des stands à l'effigie des institutions qu'elles incarnent.

Sur le stand de l'Assemblée nationale, deuxième institution après

la Présidence, défile en boucle une vidéo de présentation de la Chambre basse. Des gadgets de souvenirs aux insignes de l'institution sont distribués aux visiteurs. Mais surtout, les rencontres entre les agents de l'Assemblée nationale et les citoyens qui veulent comprendre le fonctionnement de cette institution.

Les échanges entre les citoyens et leurs différentes institutions se sont poursuivis jusqu'au vendredi 1er novembre, jour qui a marqué la fin de la troisième édition de ce rendez-vous biennal.

À titre de rappel, la première édition s'est tenue en 2019 et la seconde en 2022. ■





Activités Parlementaires

Le projet de loi de règlement pour l'année 2023 adopté par la Commission des Affaires économiques et financières

Les députés de la Commission des Affaires économiques et financières (CAEF) ont adopté, à la majorité, le mercredi 13 novembre 2024, le projet de loi de règlement 2023 lors d'une séance tenue dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale.

Dans son exposé des motifs, le ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama Coulibaly, représentant le président de la République, a indiqué que le projet de loi de règlement vise, d'une part, à informer le Parlement de l'exécution, en ressources et en dépenses, de la loi de finances, et d'autre part, à arrêter définitivement

les comptes de l'exercice budgétaire.

L'émissaire du président de la République a porté à la connaissance des députés que, pour les besoins de la bonne conduite de certaines opérations prioritaires de l'État, des ajustements budgétaires ont été opérés en ressources et en dépenses. Ces ajustements se sont traduits par l'intégration de ressources consécutives à la mise à jour des projections de certaines recettes fiscales et produits financiers, ainsi que par l'accroissement des tirages sur certaines ressources de financement extérieur, notamment

les emprunts-projets et les appuis budgétaires, afin de tenir compte des nouveaux financements acquis.

L'ensemble des opérations d'aménagement budgétaire s'est équilibré, en ressources et en dépenses, à 104 198 808 175 FCFA, portant ainsi le niveau du budget de l'État de 12 508 728 150 801 FCFA à 12 612 926 958 976 FCFA.

Soulignons que sur les 38 députés présents, 24 ont voté pour, 3 contre et 11 se sont abstenus.

Cette séance a été présidée par le député Issouf Traoré, président de la CAEF ■



Séance d'Information Parlementaire

Le Président de la Cour des Comptes présente son rapport d'exécution de la loi de Finances en vue du règlement du Budget de l'année 2023 à l'Assemblée nationale

Le rapport d'exécution de la loi de Finances en vue du règlement du Budget de l'année 2023 a été présenté le Mardi 5 novembre 2024 aux députés. C'était lors d'une séance d'information parlementaire convoquée pour l'occasion, et présidée par le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo.

Cette démarche est conforme à l'article 151 de la loi organique n°2018-979 du 27 décembre 2018, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes, qui stipule que chaque année la juridiction financière établit un rapport adressé au Président de la République et présenté au Parlement. Face aux députés, le Président de la Cour des Comptes, Monsieur

Diomané Kanvaly, a indiqué que le budget de l'Etat 2023 voté en équilibre, en recettes et en dépenses par la loi de finances initiale n°2022-974 du 20 décembre 2022 pour un montant de 11 694 663 921 834 F, a été porté à 12 508 728 150 801 F par la loi de finances rectificative n°2023-999 du 29 décembre 2023.

Les modifications effectuées par le gouvernement, après l'adoption de la loi de finances rectificative, ont établi ces prévisions de recettes et dépenses à un montant définitif de 12 612 926 958 976 F.

Ces prévisions définitives comprennent :

- les recettes budgétaires à hauteur de



6 066 771 817 398 F et les dépenses budgétaires pour un montant de 9 107 220 489 108 F ;

- les recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) composés uniquement de Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), pour un montant de 1 057 575 372 910 F ;

- les ressources de trésorerie à hauteur de 5 488 579 768 668 F et les charges de trésorerie pour un montant de 2 448 131 096 958 F.

Le budget de l'Etat pour l'année 2023 a été exécuté à hauteur de 11 792 614 963 692 F, correspondant à un taux d'exécution de 93,5% ainsi qu'il suit :

- les recettes budgétaires, recouvrées à hauteur de 5 324 534 422 406 F (87,8%) et

- les dépenses budgétaires exécutées à hauteur de 8 435 278 407 549 F (92,6%) ;

- les recettes et les dépenses des CST recouvrées et exécutées à hauteur de 1 057 575 372 910 F (100%).

- les ressources de trésorerie recouvrées à hauteur de 5 449 130 296 821 F (99,3%) et les charges de trésorerie exécutées à hauteur de 2 299 761 183 233 F (93,9%).



L'exécution des recettes et dépenses budgétaires (y compris les CST) dégage un solde budgétaire déficitaire de 3 110 743 985 143 F.

L'exécution des ressources et charges de trésorerie fait ressortir un solde excédentaire de 3 149 369 113 588 F. Il en découle un solde global excédentaire de 38 625 128 445 F.

Au terme de son contrôle, la Cour a recommandé au ministère des Finances et du Budget de :

- retranscrire fidèlement dans le rapport de présentation du projet de loi de règlement du budget de l'Etat, les données de la loi de finances rectificative, telles que publiées au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire ;

- transmettre au Parlement et de lui

communiquer, dès leur signature, en application de l'article 28 de la Loi organique relative aux lois de finances, les actes réglementaires ayant modifié le montant du budget ;

- de poursuivre ces efforts en vue de la mise en œuvre effective du plan de rationalisation des exonérations fiscales et douanières.

Outre le rapport d'exécution de la loi de Finances en vue du règlement du Budget de l'année 2023, le Président de la Cour des Comptes a également présenté le rapport sur l'Audit de performance des programmes au titre de la gestion 2023. Ce contrôle a porté sur 121 programmes, hors comptes spéciaux du trésor, rattachés à 32 sections budgétaires.

Cet audit a été réalisé conformément au guide d'audit de performance à l'usage des Juridictions financières des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Uemoa). Ledit guide est conforme aux normes de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (Intosai).

Les travaux ont consisté, d'une part, à effectuer une appréciation générale des rapports annuels de performance des programmes de l'ensemble des sections et, d'autre part, à procéder à une analyse spécifique du rapport annuel de performance des programmes du Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).

Au terme de cet audit, la Cour a attesté que les programmes ont été globalement exécutés de manière satisfaisante ■





Action sociale

Opération de don de sang à l'Assemblée nationale

Qu'initée par le gouvernement ivoirien dans toutes les institutions de la République et organisée par le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), une opération de don de sang s'est déroulée, le mercredi 11 décembre 2024, à la Salle des fêtes de l'Assemblée nationale, où les agents de ladite institution ont fait don de leur sang par élan patriotique.

Le Secrétaire général de l'Assemblée nationale, Monsieur Diomandé Aboubacar Sidiki, premier des donateurs du jour, a lancé un appel à tous les Ivoiriens pour qu'ils prennent part à cette opération et s'inscrivent dans cette dynamique, afin de montrer leur solidarité, leur attachement à la Côte d'Ivoire et de sauver la vie des

personnes en situation de manque de sang.

« Les dons de sang nous permettent d'augmenter nos stocks et réserves, surtout en cette période critique de fin d'année, où nos sites ne sont plus fréquentés, car la population est préoccupée par les fêtes, alors que les besoins dans les hôpitaux augmentent », a déclaré le Docteur Kreman Don Joël, médecin au Centre National de Transfusion Sanguine. Pour lui, ce déficit épuise les réserves de sang, alors que l'objectif du CNTS est d'atteindre 300 000 poches d'ici la fin de l'année 2024. « Nous ne sommes qu'à 280 000 poches à l'heure actuelle. Il nous en reste 20 000 pour être autosuffisants en produits sanguins », a-t-il plaidé.

Monsieur Kouman Prosper, un agent de l'Assemblée nationale, fait partie des donateurs. Il a expliqué sa participation à cette opération et lancé un vibrant appel : « Il est important pour moi de donner mon sang, car une poche de sang peut sauver une vie. J'encourage le Centre National de Transfusion Sanguine à informer véritablement la population ivoirienne sur la question du don de sang. » Au moment où nous mettons sous presse, 47 poches de sang ont été recueillies par le CNTS sur les 50 attendues de l'Assemblée nationale.

Direction de l'Information Multimédia et des Relations avec la Presse de l'Assemblée nationale. ■



Abidjan, le 31 décembre 2024

Clôture de la deuxième session ordinaire 2024 de l'Assemblée nationale, discours prononcé par Monsieur Adama BICTOGO

- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République, représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République ;

- Madame la Présidente du Sénat ;

- Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions ;

- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

- Excellence Monsieur le Nonce Apostolique ;

- Honorables Députés, Chers Collègues ;

- Vénérables Sénateurs ;

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des missions diplomatiques et consulaires ;

- Mesdames et Messieurs les

Directeurs Généraux ;

- Distingués Chefs traditionnels et Eminents Guides religieux ;

- Chers amis des Médias ;

- Mesdames et Messieurs ;

C'est avec un immense plaisir et un sentiment de fierté et de satisfaction, que je me tiens à cette tribune, au sein de notre Hémicycle, pour cette



cérémonie solennelle de clôture de session qui intervient au moment où s'achève l'année 2024.

Aussi, voudrais-je, avant tout propos, m'acquitter d'un agréable devoir, en exprimant, au nom de l'Assemblée nationale et en mon nom personnel, ma reconnaissance et toute ma gratitude à toutes ces illustres personnalités qui nous honorent par leur présence.

Je voudrais, à cet effet, particulièrement saluer et remercier Monsieur le Haut Représentant du Président de la République, Monsieur Gilbert Koné KAFANA, représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

Je voudrais vous prier de bien vouloir traduire à Son Excellence Monsieur le Président de la République, nos

respectueuses et déférentes salutations ainsi que toute notre admiration pour la transformation qualitative et structurelle observée dans notre pays sous son leadership éclairé.

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,

J'aimerais vous exprimer toute ma reconnaissance pour la solidarité dont vous faites preuve à chacune des séances solennelles de notre Institution.

Je me réjouis tout particulièrement de la présence de Madame la Présidente du Sénat, ma chère sœur, Kandia CAMARA, qui, dans une parfaite synergie d'actions avec l'ensemble des Sénateurs et notre Chambre, travaille avec abnégation pour faire de notre Parlement une force de proposition

Je voudrais associer à ces salutations et ces remerciements nos vénérés chefs traditionnels et éminents Guides Religieux, toujours présents à nos côtés.

Honorables Députés, Distinguées Personnalités, Mesdames et Messieurs,

La présente cérémonie de clôture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale intervient, au plan national, à un moment clé du calendrier politique de notre pays, marqué à la fois par la proximité des échéances électorales et la nécessité de renforcer le dialogue politique.

En effet, en cette année 2025 qui s'annonce, notre pays, à l'instar de 16 autres pays africains, sera appelé à

Au plan international, la reconfiguration géopolitique est marquée par la brillante élection du Président Donald TRUMP aux Etats-Unis et la montée en puissance des BRICS ainsi que le renforcement des engagements des pays à lutter efficacement contre le dérèglement climatique. Tous ces changements redéfinissent les paradigmes économiques, les opportunités et les nouveaux enjeux stratégiques auxquels nos Etats font face.

J'observe, pour ma part, que les récents événements survenus en Syrie et l'extension du conflit israélo-palestinien au Proche Orient notamment au Liban, ainsi que la persistance de la crise russo-ukrainienne continuent d'avoir des impacts économiques, sociaux et politiques significatifs à l'échelle mondiale, et plus encore en Afrique.

La persistance et l'intensification de ces crises exigent des réponses adaptées et concertées dans le respect du droit international afin de parvenir à des solutions justes. C'est pourquoi, la Représentation nationale, par ma voix, appelle au respect de la Charte des Nations unies en privilégiant le règlement pacifique pour les différends internationaux.



à l'écoute et au service de nos populations.

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Je me réjouis de votre présence à cette cérémonie qui témoigne de la parfaite collaboration entre les pouvoirs législatif et Exécutif.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des missions diplomatiques et consulaires pour leur présence continue aux côtés de l'Assemblée nationale et votre contribution à l'excellence des relations entre nos Etats respectifs.

organiser les élections présidentielle et législative.

Je note la bonne tenue de l'opération de révision de la liste électorale en prélude à ces importantes échéances électorales et l'intérêt suscité par celle-ci auprès des populations ivoiriennes et des différentes parties prenantes.

Ces opérations, qui se sont déroulées dans un esprit de paix ont enregistré, selon les résultats de la Commission Electorale Indépendante (CEI), la participation de 1 461 081 personnes, dont 934 157 sollicitant une nouvelle inscription.

Chers collègues Députés, Mesdames et Messieurs,

Honorables Députés, Distinguées invités, Mesdames et Messieurs,

Les effets néfastes du changement climatique n'épargnent plus aucun pays. Le passage du cyclone CHIDO à Mayotte ainsi que les vagues d'inondations au Nigéria, au Niger et au Tchad qui ont occasionné de nombreux dégâts matériels et des pertes importantes en vies humaines montrent l'ampleur de l'urgence internationale dans la lutte contre le dérèglement climatique.

C'est dans cette perspective de protection de l'environnement que s'inscrit la Côte d'Ivoire, conformément à la vision de Son Excellence Monsieur

Alassane OUATTARA, Président de la République.

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire a conclu avec le Fonds monétaire international un accord de 500 millions de dollars pour soutenir sa transition écologique.

Par ailleurs, le pays prend part à toutes les initiatives en faveur du climat et de l'environnement. A cet effet, il a été fortement représenté à la 29e Conférence des Parties des Nations Unies sur le climat (COP 29) qui s'est tenue du 11 au 22 novembre 2024, à Bakou, en Azerbaïdjan.

***Distinguées personnalités,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,***

C'est dans ce contexte national et international qu'intervient la clôture de notre deuxième session ordinaire dédiée à l'examen du projet de loi de finances, mais qui a vu aussi se tenir des séances d'information parlementaire et l'examen de certaines lois autres que celles de finances.

Au titre des séances d'information parlementaire, cette session ordinaire a été l'opportunité de tenir trois (3) séances d'information parlementaire portant respectivement sur la révision de la liste électorale, la présentation des rapports de la Cour des Comptes et la présentation du rapport annuel 2023 du Conseil National des Droits de l'Homme.

Ces séances, riches en échanges et constructifs avec le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), le Président de la juridiction financière supérieure et la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme, ont permis de mieux informer les Députés sur l'opération de révision de la liste électorale, sur l'état de la gestion de nos finances publiques ainsi que sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Ces moments d'échanges nous ont ainsi permis de nous former sur

des sujets cruciaux, contribuant à l'enrichissement de notre débat parlementaire.

C'est le lieu pour moi de remercier le Président de la Cour des comptes, le Président de la Commission électorale Indépendante et la Présidente du Conseil National des Droits de l'homme pour la qualité du travail abattu et la collaboration intelligente qui existe entre nos Institutions.

Au titre de l'examen du budget, il a débuté par l'étape préalable de l'analyse en commission du projet de loi de règlement du budget de l'année 2023. Cet exercice de redevabilité a été l'occasion pour chacun des Députés de se rappeler des priorités définies l'année passée, de scruter la gestion des finances publiques avec la plus grande attention, et de s'assurer que les autorisations accordées par le Parlement ont été exécutées dans le respect de l'orthodoxie budgétaire.

***Chers collègues Députés,
Mesdames et Messieurs,***

Après la loi de règlement, la Commission des Affaires Economiques et Financières a examiné, du 18 au 21 novembre 2024, le projet de loi de finances de l'année 2025. Pour ce faire, 33 ministères ont vu examiner et valider leurs budgets-programmes et les crédits y afférents. C'est à l'issue de cette analyse minutieuse et au vu des réponses apportées par le Ministre en charge des finances et du Budget que l'Assemblée nationale a, au cours de sa séance plénière du 28 novembre 2024, adopté à l'unanimité le projet de loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2025.

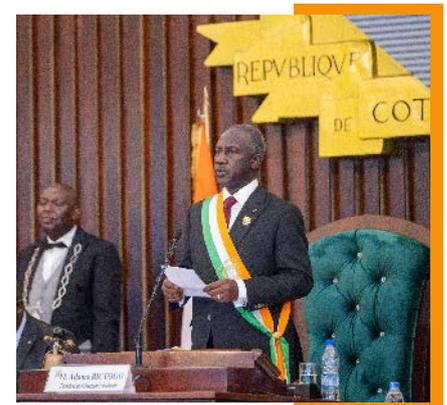
Ce travail d'examen approfondi et ardu du budget n'aurait pu se faire sans la participation active et la mobilisation de tous les Députés et tout particulièrement des membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières qui ont examiné avec pertinence chaque ligne budgétaire, chaque dépense et chaque projet d'investissement avec le souci constant que chaque crédit alloué contribue à apporter une réponse aux

attentes des Ivoiriens, à lutter contre la vie chère et à améliorer le cadre de vie des populations.

***Distingués invités,
Chers collègues Députés,***

Ainsi, pour l'année 2025, le budget adopté s'équilibre en ressources et en charges à hauteur de 15.339,2 milliards de FCFA, avec une prévision de croissance de 6,3%, en dépit des tensions géopolitiques et du resserrement des conditions financières au niveau international.

Ce budget s'inscrit dans le cadre de l'achèvement de la mise en œuvre du PND 2021-2025 qui vise notamment l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, la préservation de l'environnement,



le développement du secteur privé, la promotion de l'emploi et le renforcement de la gouvernance ainsi que la modernisation de l'Etat. Aussi prend-t-il en compte l'incidence financière des prochaines élections présidentielle et législative, ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité renforcé, pour garantir que ces élections se déroulent dans des conditions de paix et de confiance.

***Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,***

Bien que cette deuxième session ordinaire ait été principalement dédiée



à l'analyse des textes relatifs au Budget, d'autres textes législatifs essentiels ont été examinés. Ainsi, outre le projet de loi de règlement et celui de la loi de finances 2025, nous avons eu à examiner et à adopter cinq (05) autres projets de loi au cours de cette deuxième session ordinaire. Soit un total de sept (07) projets de loi adoptés.

**Mesdames et Messieurs,
Chers collègues Députés,**

Parmi ces projets de loi, certains, bien plus que d'autres ont suscité un réel intérêt auprès de la population ivoirienne.

Il s'agit entre autres :

- du projet de loi modifiant la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil ;

- le projet de loi déterminant les procédures applicables aux contentieux relatifs au bail à usage d'habitation et à l'exécution des décisions d'expulsion d'un immeuble ;

- le projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n°2022-193 du 11 mars 2022 portant création, compétence, organisation et fonctionnement du Pôle Pénal Economique et Financier ;

- le Projet de loi portant organisation des juridictions.

**Distingués invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, la diplomatie parlementaire demeure l'un des axes principaux de mon action au sein de l'Assemblée nationale. A ce titre, pendant cette session ordinaire j'ai pu échanger avec des Parlementaires étrangers, des Ambassadeurs et des représentants d'organisations internationales ici au palais de l'Assemblée nationale.

J'ai pris part, du 13 au 17 octobre 2024, à la 149ème Assemblée de l'Union Interparlementaire dont le débat général a porté sur le thème « Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable ». En marge de l'Assemblée Générale, j'ai également pris part, le 18 octobre, à la réunion du Panel de Haut niveau des Présidents chargé de la préparation de la 6ème Conférence des Présidents.

**Distingués invités,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Vous l'aurez constaté, bien que relativement courte, cette session a toutefois été riche en activités et en débats constructifs. Nous avons su nous mobiliser pour traiter, avec élégance et courtoisie, dans un esprit de famille parlementaire, les questions essentielles qui touchent à la vie de notre Nation et de nos concitoyens.

C'est pourquoi, je tiens à remercier l'ensemble des Députés pour l'engagement constant, l'enthousiasme et le sérieux dont chacun a fait preuve.

J'exprime ma profonde gratitude à chacune et à chacun d'entre vous, chers collègues Députés, avec une mention spéciale aux Présidents des Groupes Parlementaires du PPA-CI, mon cher frère, Monsieur OULAYE HUBERT, du PDCI-RDA, mon cher frère, Monsieur DOHO SIMON et du RHDP, Monsieur DIAWARA MAMADOU, mon très cher doyen et grand frère, pour la qualité de la cohésion, la solidarité et le dévouement que vous avez manifestés durant cette session.

Je salue l'esprit de famille parlementaire qui anime chacune et chacun d'entre nous, et ce, dans le respect de nos différences, pour nous accorder sur l'essentiel : la Côte d'Ivoire.

Je n'oublie pas le personnel administratif, qui, dans l'ombre, a fait preuve d'un soutien indéfectible pour le bon déroulement de nos activités.

Je ne doute pas que les textes adoptés contribueront à renforcer la résilience de notre économie, à améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et à consolider la démocratie et l'Etat de droit.

**Chers collègues Députés,
Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités,**

Je salue, une fois de plus, après la mobilisation exceptionnelle qui a prévalu à l'occasion de la CAN, l'esprit de solidarité des Ivoiriens qui s'est récemment manifesté à travers le soutien apporté à notre compatriote Mélanie Zenab BAMBA épouse BANCE qui a compété avec brio en tenant pendant 131 heures et 30 mn pour le record Guinness du marathon de cuisine.

Par ailleurs, en cette fin d'année, j'en appelle à l'esprit de civisme sur nos routes afin d'éviter des accidents. C'est le lieu pour moi, d'exprimer, au nom de l'Assemblée nationale, et en mon nom personnel, toute notre compassion aux familles éplorées et un prompt rétablissement aux blessés de l'accident du bus survenu dans la commune du Plateau, le jeudi 26 dernier. J'exprime également notre compassion et notre

solidarité aux familles des 7 personnes, victimes d'un incendie à la bouteille de gaz à Yopougon Sideci-LEM dont 6 d'entre elles ont succombé à leur brûlure.

J'exprime enfin notre compassion et nos sincères condoléances à la famille de la fillette de 11 ans noyée dans une fosse non sécurisée à Yopougon zone industrielle.

**Chers collègues Députés,
Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités,**

Cette année, et ce, conformément à la Constitution, la clôture de notre session se tient le 31 décembre, coïncidant ainsi avec le traditionnel discours du Président

de la République. J'invite donc chacune et chacun de nous à suivre l'adresse du Président de la République, qui est le discours le plus attendu de tous.

Sur ce, à quelques heures de la célébration du nouvel An et de la fin de l'année 2024, j'ai une pensée pieuse pour les populations de Mayotte, de Gaza, d'Israël, du Liban, de la Syrie, du Soudan et de la République Démocratique du Congo. Que l'année 2025 soit pour toutes ces populations, une année de paix et d'espérance.

Je formule à l'endroit de tous les Députés, à l'ensemble du personnel de l'Institution, à chacune des personnes présentes et à tous nos compatriotes, le vœu que l'année 2025 soit couverte par

la lumière du bonheur, de la santé et du renforcement de notre cohésion sociale. Qu'elle soit une année sous le prisme de la vraie fraternité, comme le dit un vers de notre hymne national.

C'est sur ces mots que je voudrais clore mon propos tout en vous donnant rendez-vous le 20 janvier 2025 pour l'ouverture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée nationale.

**Vive l'Assemblée nationale !
Vive la Côte d'Ivoire !**

**Excellente année 2025 à toutes et à tous !
Je vous remercie !**







Au rythme du Président





Deuil

Décès de la mère du Président de l'Assemblée nationale

Le président de la Chambre basse du Parlement de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a perdu sa mère le 5 octobre 2024. Elle a été inhumée deux jours plus tard, dans la stricte intimité familiale.

Les condoléances émues du Chef de l'État à Adama Bictogo

La cérémonie marquant le 40^e jour du décès de Hadja Aminata Bictogo, mère du président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, a réuni, le dimanche 17 novembre 2024, des personnalités de haut rang à Agboville. Ce moment solennel, empreint d'émotion, a été marqué par le soutien appuyé du président de la République, Alassane Ouattara, qui a exprimé sa profonde compassion à l'égard de son « jeune frère ». Via son compte officiel, le Chef de

l'État a réitéré ses condoléances à Adama Bictogo et à sa famille, saluant la mémoire d'une femme au parcours inspirant. « Je réitère mes condoléances les plus émues à mon jeune frère, Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale, et à sa famille suite au rappel à Dieu de leur mère, Hadja Aminata Bictogo. Je leur exprime toute ma solidarité et ma profonde compassion. Que son âme repose en paix ! », a posté Alassane

Ouattara.

La cérémonie, organisée dans une atmosphère lourde d'émotion, a été un témoignage vivant de la solidarité nationale envers le président de la Chambre basse du Parlement ivoirien. Parlementaires, guides religieux et figures politiques de premier plan se sont rassemblés pour partager la douleur d'Adama Bictogo et honorer la mémoire de sa mère.





de conscience collective. Dans son prêche, il a rappelé l'importance des bonnes actions sur terre et de la foi en Dieu pour espérer hériter du royaume des cieux.

La levée du corps, tenue le lundi 7 octobre à la Salle Félix Houphouët-Boigny de l'Ivoire Sépulture (IVOSEP) à Abidjan, avait déjà permis à de nombreuses personnalités de manifester leur soutien. La défunte, âgée de 80 ans, avait été inhumée le même jour au cimetière d'Agboville après la prière de 13 heures.

Dans ce deuil qui frappe Adama Bictogo, il convient de préciser que les plus hautes personnalités ivoiriennes, ses collaborateurs et les journalistes accrédités à l'Assemblée nationale ont témoigné d'un soutien indéfectible. Le Chef de l'État, les membres du gouvernement, les parlementaires et amis proches ont exprimé leur compassion, faisant de cette cérémonie un moment de recueillement et de solidarité nationale.

La douleur reste vive, mais l'élan de soutien témoigne du respect et de l'affection portés à Adama Bictogo et à sa défunte mère. Cette cérémonie du 40^e jour aura permis de célébrer une vie marquée par la bienveillance et de resserrer les liens d'unité et de fraternité autour du président de l'Assemblée nationale ■

Hadja Aminata Bictogo, affectueusement appelée Mabila, a laissé un héritage spirituel et moral profondément ancré. Lors de l'oraison funèbre, Madame Diomandé, l'une des filles de la défunte, a rendu un hommage poignant : « Toi à qui la vie a été caractérisée par la patience, la discrétion, le partage, tu pars aujourd'hui en laissant tes enfants, que nous sommes, et tes petits-enfants. Nous ne t'oublierons jamais. Qu'Allah t'ouvre les portes du paradis,

maman. Adieu bien-aimée, que ton âme repose en paix. »

Les mots, chargés de douleur, ont bouleversé l'assemblée, déjà éprouvée par la perte de cette figure maternelle.

Un dernier appel spirituel

Le rappel à Dieu de Hadja Aminata Bictogo a aussi été l'occasion pour l'Imam Cheick Ousmane Diakité d'exhorter l'assemblée à une prise





Activités du Président de l'Assemblée nationale

Le Président de l'Assemblée nationale visite le SIREXE, image d'une Côte d'Ivoire prometteuse dans les mines et l'énergie

Le jeudi 28 novembre 2024, le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, accompagné d'une importante délégation de députés, a visité les stands du Salon International des Ressources Extractives et Énergétiques (SIREXE). Accueillis par le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Sangafowa Coulibaly, les élus ont parcouru les différentes expositions, allant du village des forgerons au stand de la GESTOCI, sans oublier ceux des confrères de la CEDEAO et du Congo. Au cours de cette visite, les députés ont découvert les nombreuses potentialités de la Côte d'Ivoire dans le domaine des ressources extractives et énergétiques. S'exprimant à la fin de la visite, Adama Bictogo a salué

l'organisation réussie de ce premier salon et souligné son importance pour le développement national : « Ce salon permet à tous les Ivoiriens de découvrir les richesses de leur pays. En parcourant les stands, nous avons constaté que la Côte d'Ivoire regorge de potentialités dans les mines et l'énergie. Ces secteurs représentent un nouveau levier de développement, au-delà de l'agriculture qui a marqué notre histoire. Grâce à la vision du Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, et au travail du ministre Sangafowa Coulibaly, notre pays attire de plus en plus d'investisseurs. Avec 1 500 participants à ce salon, nous pouvons être fiers d'une Côte d'Ivoire dynamique et tournée vers l'avenir. » Cette première édition du SIREXE

marque un tournant pour la promotion des ressources naturelles ivoiriennes et conforte la Côte d'Ivoire comme une destination de choix pour les investisseurs internationaux ■





Gros plan





Examen du projet de loi budgétaire 2025

Les projets de budget de neuf départements ministériels adoptés par la CAEF

La Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) a examiné le projet de budget 2025 de neuf départements ministériels, le lundi 18 novembre 2024, à l'Hémicycle. Tous les projets de budget ont été adoptés.

Par vagues de trois, neuf départements ministériels se sont succédé devant les membres de la CAEF, présidée par M. Issouf Traoré, pour défendre leurs budgets respectifs. Il s'agit des ministères en charge des Finances et du Budget, des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, de la Défense, de la Justice et des Droits de l'Homme, de l'Intérieur et de la Sécurité, de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de

l'Apprentissage.

Au cours de cet exercice, les députés ont voté à l'unanimité les crédits de sept ministères, à savoir :

Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :

4 775 943 705 FCFA, répartis en 3 programmes : Administration Générale (3 507 948 631 FCFA), Politique d'Intégration (955 615 074 FCFA), Ivoiriens de l'extérieur (312 380 000 FCFA).

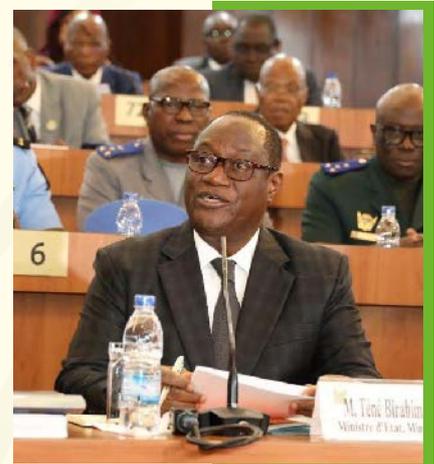
Ministère de la Défense :

441 598 415 322 FCFA, répartis en 3 programmes : Administration (143 220 736 418 FCFA), Défense (182 889 937 954 FCFA), Sécurité (115 487 740

950 FCFA).

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation :

1 439,5 milliards FCFA, répartis en 4 programmes : Administration



Générale (87,7 milliards FCFA), Enseignement préscolaire et primaire (751,98 milliards FCFA), Enseignement secondaire général (599,1 milliards FCFA), Alphabétisation et Éducation non formelle (720,2 milliards FCFA).

Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage :

162 148 500 550 FCFA, répartis en 4 programmes : Administration Générale (12,98 milliards FCFA), Formation professionnelle et apprentissage (94,3 milliards FCFA), Enseignement secondaire technique (10,3 milliards FCFA), Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (44,4 milliards FCFA).

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

328 487 054 349 FCFA, répartis en 4 programmes : Personnel (123 481 738 893 FCFA), Biens et services (18



438 433 641 FCFA), Transferts (121 483 501 277 FCFA), Investissements (65 083 380 538 FCFA).

Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :

146 936 580 111 FCFA, répartis

en 4 programmes : Administration Générale (73 996 935 285 FCFA), Relations Bilatérales (63 776 424 733 FCFA), Relations Multilatérales (8 751 220 093 FCFA).

La CAEF a également adopté, à la majorité, le budget du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, estimé à 836 771 840 696 FCFA, couvrant 6 programmes, dont l'Administration Générale, la Protection civile, et les collectivités locales.

Le budget du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

est estimé à **122 499 716 903 FCFA**, répartis en 4 programmes : Administration Générale (82 400 763 661 FCFA), Juridiction (17 442 312 588 FCFA), Établissements pénitentiaires, Centre d'observation et de rééducation des mineurs (20 573 031 112 FCFA), Droits de l'Homme (2 043 609 542 FCFA).

Il est à noter que le projet de budget global de la Côte d'Ivoire pour 2025 est estimé à 15 339,1 milliards FCFA. ■





Budget 2025 - Examen du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2025

Les crédits ouverts au profit de huit ministères adoptés par la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF).

La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) a voté, ce mardi 19 novembre 2024, pour cette deuxième journée d'examen budgétaire, l'ouverture des crédits pour le compte de huit départements ministériels. Ce sont :

- le ministère des Finances et du Budget ;
- le ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;
- le ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques ;
- le ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique, et de la Modernisation de l'Administration ;
- le ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de de la Couverture Maladie Universelle ;
- le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- le ministère de l'Emploi et de la

Protection Sociale ;

- le ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.

1- Ministère des Finances et du Budget

Il lui est ouvert un crédit de 527 648 374 384 F CFA pour l'exécution de onze programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, le Trésor et Comptabilité Publique, les Douanes, les Impôts, le Budget, les Marchés Publics, la Gestion des Financements, les Recettes affectées pour le contrôle des Marchandises à l'Importation, les Prélèvements communautaires UEMOA-CEDEAO (Prélèvement Communautaire de Solidarité - Prélèvement Communautaire de la CEDEAO), la Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA), les Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR).

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 234 232 152 661 F CFA
- Trésor et Comptabilité Publique : 13 313 451 889 F CFA
- Douanes : 21 372 072 110 F CFA
- Impôts : 21 320 644 315 F CFA
- Budget : 57 242 321 257 F CFA
- Marchés Publics : 3 544 246 321 F CFA
- Gestion des Financements : 5 460 199 832 F CFA
- Recettes affectées pour le contrôle des Marchandises à l'Importation : 54 863 000 000 F CFA
- Prélèvements communautaires UEMOA-CEDEAO (Prélèvement Communautaire de Solidarité - Prélèvement Communautaire de la CEDEAO) : 91 912 569 008 F CFA
- Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA) : 13 537 430 991 F CFA

- Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) : 10 850 286 000 F CFA

2- Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement

Il lui est ouvert un crédit de 29 085 502 907 F CFA pour l'exécution de cinq programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, la Gestion macroéconomique et politique économique et financière, la Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation, l'Aménagement du territoire, développement régional et local, la Coordination de la coopération au développement, population et productions statistiques.

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale 11 776 762 681 F CFA
- Gestion macroéconomique et politique économique et financière 1 599 331 492 F CFA
- Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation 2 402 562 383 F CFA
- Aménagement du territoire, développement régional et local 1 568 451 071 F CFA
- Coordination de la coopération au développement, population et productions statistiques 11 738 395 280 F CFA.

3- Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques

Il lui est ouvert un crédit de 44 319 673 672 F CFA pour l'exécution de trois programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, le Portefeuille de l'Etat, la Gestion des Etablissements Publics Nationaux.

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 35 043 858 520 F CFA
- Portefeuille de l'Etat : 8 775 815 152 F CFA
- Gestion des Etablissements Publics Nationaux : 500 000 000 F CFA

4- Ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

Il lui est ouvert un crédit de 45 599 372 669 F CFA pour l'exécution de trois programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, la Fonction Publique, la Modernisation de

l'Administration.

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 26 964 102 219 F CFA
- Fonction Publique : 12 618 471 617 F CFA
- Modernisation de l'Administration : 6 016 798 833 F CFA

5- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

Il lui est ouvert un crédit de 747 805 708 873 F CFA pour l'exécution de cinq programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, Offre et accessibilité des populations aux soins de qualité, Renforcement de la lutte contre la maladie, Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et les autres addictions, Fonds National de Lutte contre le SIDA (FNLS).

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 346 615 155 121 F CFA
- Offre et accessibilité des populations aux soins de qualité : 271 695 316 944 F CFA
- Renforcement de la lutte contre la maladie : 126 795 236 808 F CFA
- Programme national de Lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et les autres addictions : 810 000 000 F CFA
- Fonds National de Lutte contre le SIDA (FNLS) : 1 890 000 000 F CFA.

6- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Il lui est ouvert un crédit de 29 449 633 835 F CFA pour l'exécution de quatre programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, Promotion de l'approche Genre, de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, Promotion et consolidation de la Famille, Protection des Enfants et des adolescents vulnérables.

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 15 899 604 820 F CFA
- Promotion de l'approche Genre, de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles : 6 908 522 867 F CFA
- Promotion et consolidation de la Famille : 1 029 758 410 F CFA
- Protection des Enfants et des adolescents vulnérables : 5 611 747 738 F CFA.

7- Ministère de l'Emploi et de

la Protection Sociale

Il lui est ouvert un crédit de 69 103 595 918 F CFA pour l'exécution de quatre programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, l'Emploi, le Travail, la Protection sociale

Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 30 835 415 451 F CFA
- Emploi : 2 438 014 379 F CFA
- Travail : 1 428 214 100 F CFA
- Protection sociale : 34 401 951 988 F CFA

8- Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté

Il lui est ouvert un crédit de 64 473 379 117 F CFA pour l'exécution de quatre programmes. Ceux-ci sont l'Administration Générale, Solidarité et Action Humanitaire, Lutte contre la pauvreté, Cohésion Nationale.



Ce crédit est orienté comme suit :

- Administration Générale : 4 220 545 679 F CFA
- Solidarité et Action Humanitaire : 2 331 474 212 F CFA
- Lutte contre la pauvreté : 51 761 896 378 F CFA
- Cohésion Nationale : 6 159 462 848 F CFA

Hormis les crédits du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et de celui de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté votés à la majorité des députés membres de la CAEF, tous les autres crédits ont été adoptés à l'unanimité.

Cette séance a été présidée par le député Issouf Traoré, Président de la CAEF ■



Budget 2025 : Examen du projet de loi de finances pour l'année 2025

Les crédits alloués à huit ministères ont été adoptés à l'unanimité par la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF).

Le mercredi 20 novembre 2024, la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) a voté l'ouverture des crédits pour huit ministères. Ces derniers sont les suivants :

- Ministère du Tourisme et des Loisirs
- Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Sports et du Cadre de Vie
- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique
- Ministère des Eaux et Forêts
- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
- Ministère des Transports
- Ministère délégué auprès du Ministère des Transports, chargé des Affaires Maritimes
- Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation

1. Ministère du Tourisme et des Loisirs

Un crédit de **17 275 902 214 F CFA** est ouvert pour l'exécution de cinq programmes répartis comme suit :

- Administration Générale : 5 301 270 918 F CFA
- Tourisme : 5 363 748 162 F CFA
- Loisirs : 850 883 134 F CFA
- Taxe pour le développement du tourisme au Fonds de Développement Touristique : 2 160 000 000 F CFA
- Taxe d'embarquement pour la promotion du tourisme : 3 600 000 000 F CFA

2. Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Sports et du Cadre de Vie

Un crédit de **58 686 962 981 F CFA** est ouvert pour trois programmes, répartis comme suit :

- Administration Générale : 15 509 411

661 F CFA
 Sport : 36 077 551 320 F CFA
 Taxe sur le tabac pour le développement du sport (Fédérations sportives) : 7 100 000 000 F CFA



3. Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

Un crédit de **47 683 308 378 F CFA** est ouvert pour deux programmes, répartis comme suit :
Administration Générale : 5 702 838 265 F CFA
Environnement et développement durable : 41 980 470 113 F CFA

4. Ministère des Eaux et Forêts

Un crédit de **79 187 906 935 F CFA** est ouvert pour cinq programmes, répartis comme suit :
Administration Générale : 35 062 663 343 F CFA
Gestion durable des ressources forestières : 41 900 409 259 F CFA
Gestion durable des ressources fauniques : 627 053 731 F CFA
Gestion intégrée des ressources en eau : 717 780 602 F CFA
Taxe pour la préservation et le développement forestier au Fonds Forestier National : 880 000 000 F CFA

5. Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Un crédit de **427 542 138 239 F CFA** est ouvert pour six programmes, répartis comme suit :



Administration Générale : 6 816 191 466 F CFA
Infrastructures de l'hydraulique humaine : 123 158 792 082 F CFA
Assainissement et drainage : 126 112 437 848 F CFA
Salubrité et lutte contre les nuisances : 11 330 716 843 F CFA
Recettes affectées au financement de la Salubrité Urbaine/ANAGED : 135 324 000 000 F CFA
Recettes affectées pour le financement de l'assainissement et du drainage : 24 800 000 000 F CFA

6. Ministère des Transports

Un crédit de **312 008 919 623 F**

CFA est ouvert pour cinq programmes, répartis comme suit :

Administration Générale : 4 170 945 146 F CFA
Transport aérien : 41 825 600 000 F CFA
Transport terrestre : 262 722 374 477 F CFA
Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan : 1 645 000 000 F CFA
Autorité de Régulation du Transport Intérieur : 1 645 000 000 F CFA

7. Ministère délégué auprès du Ministère des Transports, chargé des Affaires Maritimes

Un crédit de **11 886 873 652 F CFA** est ouvert pour deux programmes, répartis comme suit :
Administration Générale : 7 574 902 795 F CFA
Transport maritime et fluvio-lagunaire : 4 311 970 857 F CFA

8. Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation

Un crédit de **60 780 440 826 F CFA** est ouvert pour quatre programmes, répartis comme suit :
Administration Générale : 1 856 760 967 F CFA
Économie numérique et poste : 19 033 679 859 F CFA ■





Activités parlementaires / Budget 2025

La CAEF vote l'ouverture de crédits pour neuf ministères

Lors de ses travaux consacrés à l'examen du projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2025, la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) a accordé, à l'unanimité de ses membres présents, l'ouverture de crédits pour sept ministères et, à la majorité, pour deux ministères. Cette décision a été prise le jeudi 21 novembre 2025, à l'Hémicycle.

Au titre du ministère de la Communication

Un crédit d'un montant de 39 674 800 232 F CFA est ouvert pour l'exécution de cinq programmes. Ledit crédit est réparti comme suit :

- Administration générale : 6 609 761 892 F
- Communication et médias : 11 965 038 340 F
- Redevance RTI : 17 444 000 000 F
- Redevance Société Ivoirienne de Télédiffusion (IDT) : 2 156 000 000 F

Taxe de publicité à l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM) : 1 500 000 000 F

Au titre du ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique

Le ministère bénéficie d'un crédit de 97 938 939 798 F CFA pour la réalisation de quatre programmes. Ce crédit est subdivisé comme suit :

- Administration générale : 5 809 381 267 F
- Promotion de la jeunesse : 868 757 003 F
- Insertion professionnelle et emploi des jeunes : 75 682 353 588 F
- Service civique : 15 578 447 940 F

Au titre du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

Un crédit de 76 801 661 802 F CFA est ouvert pour la mise en œuvre de

quatre programmes. Ce crédit est réparti comme suit :

- Administration générale : 15 773 712 028 F
- Foncier et urbanisme : 7 924 873 280 F
- Construction et maintenance : 2 965 783 043 F
- Logement et cadre de vie : 50 137 293 451 F



Au titre du ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

Un crédit de 703 072 820 347 F CFA est accordé pour la réalisation de trois programmes. Ce crédit est réparti comme suit :

Administration générale : 6 490 619 896 F

Infrastructures routières et ouvrages d'art : 430 105 200 451 F

Recettes affectées au Fonds d'Entretien Routier (FER) : 266 477 000 000 F

Au titre du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

Un crédit de 543 115 630 823 F CFA est accordé pour l'exécution de neuf programmes. Ce crédit est subdivisé comme suit :

Administration générale : 8 668 287 863 F

Hydrocarbures : 159 944 672 F

Énergie : 206 097 441 175 F

Mines et géologie : 1 403 957 113 F

Taxe sur la valeur ajoutée affectée au secteur de l'électricité : 53 397 000 000 F

Taxe spécifique unique sur les produits pétroliers à la Société Ivoirienne de Raffinage : 99 014 000 000 F

Taxes ad valorem : 12 375 000 000 F

Péréquation produit à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) : 97 200 000 000 F

Péréquation transport à la Société d'Études et de Gestion en Hydrocarbures (SEGH) : 64 800 000 000 F

Au titre du ministère de la Culture et de la Francophonie

Ce ministère bénéficie d'un crédit de 29 252 817 725 F CFA pour l'exécution de huit programmes. Ce crédit est subdivisé comme suit :

Administration générale : 10 459 917 574 F

Animation culturelle et industries culturelles et créatives : 2 544 843 938 F

Patrimoine culturel : 1 394 758 226 F

Enseignement artistique et culturel : 3 805 456 886 F

Francophonie : 447 841 101 F

Fonds de soutien à la culture et à la création artistique (FSCCA) : 10 300 000 000 F

Taxe sur la diffusion de vidéo à la demande du Fonds de Soutien

à l'Industrie Cinématographique (FONSIC) : 180 000 000 F

Taxe sur la diffusion de vidéo à la demande à l'Office National du Cinéma (ONAC-CI) : 120 000 000 F

Au titre du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

Ce ministère bénéficie d'un crédit de 316 642 313 630 F CFA pour l'exécution de huit programmes. Ce crédit est orienté comme suit :

Administration générale : 18 196 340 608 F

Productions et sécurité alimentaire : 87 553 821 749 F

Développement rural : 105 378 873 416 F

Promotion de la riziculture : 21 987 779 857 F

Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole

Halieutiques

Un crédit de 21 944 538 284 F CFA est accordé pour la réalisation de quatre programmes. Ce crédit est réparti comme suit :

Administration générale : 11 055 901 262 F

Développement des productions animales : 2 401 567 433 F

Gestion durable des ressources halieutiques : 7 351 476 679 F

Renforcement de la santé publique vétérinaire : 1 135 592 910 F

Au titre du ministère du Commerce et de l'Industrie

Un crédit de 60 547 657 780 F CFA est ouvert pour la réalisation de cinq programmes. Ce crédit est réparti comme suit :

Administration générale : 12 558 156 589 F

Commerce intérieur : 4 616 791 116 F

Commerce extérieur : 2 128 839 203 F

Industrie : 34 214 568 708 F



(FIRCA) : 9 500 000 000 F

Fonds d'Investissement Agricole (FIA / QC) : 10 119 438 000 F

Fonds du secteur café-cacao : 45 599 060 000 F

Fonds du secteur anacarde : 18 307 000 000 F

Au titre du ministère des Ressources Animales et

PME et Artisanat : 7 029 302 164 F

En dehors des crédits des deux premiers ministères, votés à la majorité, ceux des autres départements ministériels ont été adoptés à l'unanimité. La séance de jeudi à vendredi marquait la dernière journée de vote du budget par la CAEF, en attendant le vote en plénière par l'ensemble des députés ■



Activités parlementaires

La CAEF donne son quitus à l'Etat de Côte d'Ivoire pour l'exécution du Budget et l'annexe fiscale.

La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) a voté à l'unanimité dans la nuit de jeudi 21 à vendredi 22 novembre 2024 à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances portant budget de l'état pour l'année 2025 et le projet de loi portant sur l'annexe fiscale 2025.

Dans l'exposé des motifs, l'émissaire du Président de la République, le ministre des Finances et du Budget, M. Adama COULIBALY, a indiqué que le budget s'équilibre globalement en ressources et en charges à 15 339,1 milliards FCFA. Il enregistre une progression de 11,8% par rapport au budget voté en 2024 qui s'élevait à 13,720,7 milliards FCFA. Ce budget est reparti entre les

programmes des ministères en vue d'accomplir leurs missions de politiques publiques pour un montant global de 7 944 266 120 929 FCFA soit 51,70% du budget global. Les dotations dévolues aux institutions et ministères de souveraineté, se chiffrent à 7 394 904 569 425 FCFA soit 48,30% du budget global.

Quant à l'annexe fiscale, elle vise aux dires du Ministre des Finances et du Budget, à renforcer la capacité de mobilisation des ressources publiques tout en veillant à accompagner le secteur privé dans sa quête de compétitivité.

M. Adama COULIBALY, a ensuite indiqué qu'en dépit des chocs financiers tant au niveau international que sous-régional, le taux de

croissance de la Côte d'Ivoire devrait s'établir en moyenne à environ 7 % par an sur la période 2024-2027.

Par ailleurs, le projet d'annexe fiscale 2025 comporte 42 articles et s'articule autour des axes suivants :

- I. le renforcement des moyens de l'Etat, par l'adoption de mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales ;
- II. l'adoption de mesures en faveur des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité ;
- III. la rationalisation et la simplification du dispositif fiscal ;
- IV. l'adoption de mesures d'ordre technique ■



Règlement du budget de l'Etat 2023 et vote du budget de l'Etat 2025

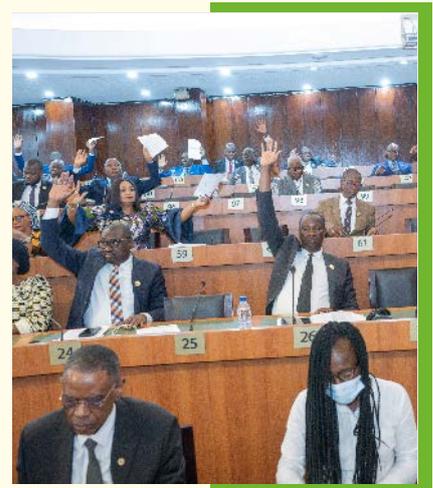
Les députés disent "OUI"

Les députés réunis en séance plénière le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hémicycle, ont voté les projets de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2023 et de budget de l'Etat pour l'année 2025. Relativement au projet de loi portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2023, l'ensemble des opérations d'aménagement budgétaire pour ladite année s'est équilibré, en ressources et en dépenses, à 104 198 808 175 FCFA, portant ainsi le niveau du budget de l'Etat de 12 508 728 150 801 FCFA à 12 612 926 958 976 FCFA. Ce projet de loi a été adopté à la

majorité, soit 102 pour, 12 contre et 48 abstentions.

Pour ce qui est du projet de loi portant budget de l'Etat pour l'année 2025, celui-ci s'équilibre globalement en ressources et en charges à 15 339,2 milliards FCFA. Il est structuré en 31 dotations et 153 programmes repartis entre les Institutions et les Ministères. Le projet de loi portant budget 2025 y compris son annexe fiscale a été adopté à l'unanimité.

Cette séance a été présidée par M. Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale, et a vu la participation de 162 députés ■







Diplomatie parlementaire





Diplomatie parlementaire

Adama Bictogo à la 149^e Assemblée de l'Union Interparlementaire en Suisse

Genève, le 15 Octobre 2024 , le Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire SEM. Adama Bictogo, a prononcé un discours sur le thème : « Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un avenir plus pacifique et durable » à l'occasion de la 49e Assemblée de l'Union Interparlementaire qui s'est tenue en Suisse. Dans son intervention, le Président a souligné que l'heure est à l'adoption de l'Intelligence Artificielle et des technologies numériques comme leviers essentiels pour moderniser nos économies et améliorer l'action publique. Le Président a partagé les initiatives prises par la Côte d'Ivoire, sous le leadership du Président Alassane Ouattara, visant à intégrer l'innovation et la technologie dans divers secteurs clés tels que l'agriculture, la santé et l'éducation.

« Pour nous, cette révolution technologique doit être utilisée dans certains secteurs vitaux au niveau de nos États.

C'est pourquoi, mon pays, la Côte d'Ivoire, sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA s'est engagé à mettre l'innovation et la technologie au cœur de sa politique de développement dans plusieurs secteurs notamment au niveau de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la sécurité », a-t-il indiqué.



Il a particulièrement évoqué l'initiative e-agriculture qui utilise des plateformes numériques pour optimiser la production agricole et garantir la sécurité alimentaire. De plus, il a souligné l'importance d'un cadre législatif robuste pour encadrer les avancées technologiques, tout en préservant les droits humains et en luttant contre les inégalités numériques.

“Dans le domaine agricole, à travers l'initiative e-agriculture, des plateformes numériques basées sur l'intelligence artificielle permettent à nos agriculteurs d'avoir des outils pour mieux planifier leurs récoltes, d'anticiper les risques climatiques et d'accroître leur productivité, en vue d'assurer notre sécurité alimentaire”, a soutenu le Président du Parlement ivoirien.

En ce qui concerne l'éducation, l'innovation technologique est désormais un pilier de la réforme éducative. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans ce sens en l'occurrence, la création du Fonds pour la Science, la technologie

et l'innovation (FONSTI) qui finance les programmes et projets de recherche scientifique et d'innovation technologique de haute qualité susceptibles d'avoir un impact sur le développement socio-économique et culturel de notre pays. Pour ce qui est du secteur de la santé, grâce à l'innovation technologique, notre pays a pu répondre efficacement aux situations d'urgence sanitaire telles que la COVID-19 et la variole du singe. L'IA est également au cœur de la détection et du traitement de certaines pathologies chroniques comme le cancer » a ajouté Adama Bictogo.

Le Président a également exprimé sa préoccupation face à la situation

mondiale, notamment les conflits en cours en RD Congo, au Moyen-Orient et en Ukraine, et a appelé à un dialogue constructif et à la recherche de solutions pacifiques.

Il a terminé en exhortant ses collègues parlementaires à œuvrer ensemble pour un cadre global, équitable et inclusif, favorisant une utilisation rationnelle des avancées scientifiques et technologiques, tout en mettant la paix et la dignité humaine au centre de leurs préoccupations.

Cette visite de travail à Genève s'est poursuivie jusqu'au 18 Octobre avec une série de rencontres bilatérales importantes notamment avec S.E.M. Numan Kurtulmu, Président de la

Grande Assemblée nationale de Turquie, avec la Présidente du Parlement de la CEDEAO, Mme Hadja Memounatou Ibrahima, avec S.E.M. Khalid Hilal Nasser Al Maawali, Président de l'Assemblée Consultative d'Oman, S.E.M. Saqr Ghobash Al Mari, Président du Conseil Fédéral des Émirats Arabes Unis, et S.E.M. Éric Nussbaumer, Président du Conseil National de la Confédération Suisse.

Le vendredi 18 octobre 2024, il a participé à la deuxième réunion du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des Présidents de Parlement, avant de clôturer sa visite ■





Diplomatie parlementaire

Adama Bictogo participe à la célébration du 101^e anniversaire de la Proclamation de la République de Turquie

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, a honoré de sa présence la cérémonie de célébration du 101^{ème} anniversaire de la République de Turquie. Cette commémoration s'est tenue lors d'une réception, le mardi 29 octobre 2024, à la résidence de l'Ambassadeur de la République de Turquie en Côte d'Ivoire, S.E.Mme Deniz Erdogan Barim. L'événement a rassemblé de nombreuses personnalités, notamment des présidents d'institutions, des membres du gouvernement, ainsi que des représentants du Corps diplomatique.

Dans son allocution, S.E.Mme Deniz Erdogan Barim a souligné les liens solides et grandissants qui unissent la Turquie et la Côte d'Ivoire. Elle a rappelé l'importance des excellentes relations entre les deux pays, marquées par des accords constants et fructueux dans divers domaines.

Cette cérémonie revêt une importance particulière cette année, marquant non seulement le 101^{ème} anniversaire de la République de Turquie, mais aussi le 15^{ème} anniversaire de l'établissement de l'Ambassade de Turquie en Côte d'Ivoire et le 60^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre Abidjan et Ankara.





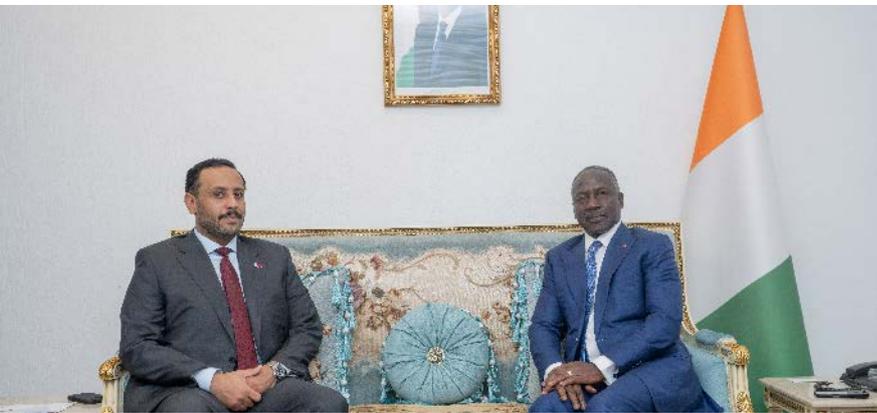
Diplomatie parlementaire

Adama Bictogo reçoit l'ambassadeur du Qatar / La 4^e édition du Business Forum Qatar-Afrique au cœur des échanges

Adama Bictogo reçoit l'ambassadeur du Qatar / La 4^e édition du Business Forum Qatar-Afrique au cœur des échanges
 Mercredi 4 décembre 2024 – Le Président de l'Assemblée nationale a reçu en audience l'ambassadeur du Qatar en Côte d'Ivoire, SEM Moubarak Hussein Al Marri. Ensemble, les deux personnalités ont abordé plusieurs sujets majeurs liés aux relations bilatérales entre leurs deux pays.
 Au terme de l'audience, le diplomate qatari a souligné que les relations entre la Côte d'Ivoire et le Qatar se consolidaient davantage à travers des projets communs et des initiatives de coopération renforcée. Il a précisé que la rencontre avec le Président Adama Bictogo a également permis de faire un bref

tour d'horizon des relations parlementaires entre leurs différentes institutions et de discuter des opportunités économiques que le Qatar offre.
 Dans ce cadre, SEM Barak Al Marri a déclaré : « Nous avons discuté de plusieurs points importants, notamment de la 4^e édition du Business Forum Qatar-Afrique, qui se tiendra en Côte d'Ivoire en 2025. J'ai sollicité l'implication du Président Bictogo dans cet événement, qui sera une opportunité pour renforcer les relations économiques et multidimensionnelles entre nos deux nations. » Il a ajouté que le choix de la Côte d'Ivoire pour accueillir « ce forum de grande envergure confirme son rôle stratégique en Afrique et son dynamisme sur la scène internationale » ■







L'administration parlementaire





AKA Sonoh Julie

Directrice de Cabinet

1- BIOGRAPHIE :

Je suis madame AKA Sonoh Julie née le 06 avril 1963 à M'Batto.

Originaire d'Agboville, mes parents m'ont confié à une famille Agni pour terminer mon cycle primaire à M'batto.

A la fin de ce cycle, je fus conduite à Divo pour les études secondaires. Après l'obtention de mon Bac A4 au lycée moderne de Divo en 1984, je fus orientée à la faculté de droit d'Abidjan.

Cette période m'a permis de développer ma passion pour les études et j'ai pu obtenir ma maîtrise en droit privé carrière entreprise sans oublier au passage que j'ai fait un diplôme d'Etudes Approfondi (DEA) à l'université d'Abidjan.

La carrière professionnelle a commencé avec l'obtention de mon diplôme d'administrateur civil à l'Ecole Nationale d'Administration Cycle Supérieur en 1994.

Dès la fin de ma formation à l'Ecole Nationale d'Administration, je fus affectée en complément d'effectif à la Direction des affaires politiques au Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale.

Quelques mois, après je fus promue sous-préfet de grand Bassam avec deux autres dames, me faisant rentrer dans l'histoire comme faisant partie de la 1ère promotion de femme à occuper ce poste.

En dehors du corps préfectoral où je me suis spécialisée, dans la médiation et dans la gestion des crises, j'ai été appelée auprès de Madame le Ministre de la famille et de la solidarité en tant que Directeur du Cabinet.

Pour mieux m'imprégner des nouveaux outils de gestion de proximité. J'ai fait une formation à l'Institut International d'Administration publique de Paris où j'ai obtenu une spécialité en déconcentration, décentralisation.

Depuis le 18 juillet 2022, jusqu'à ce jour, je suis préfet hors grade, détachée auprès de l'Assemblée nationale en qualité de Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale et je suis heureuse de vivre cette autre expérience.

2- QU'EST-CE QUE LE

CABINET ET QUELLE EST SA COMPOSITION ?

a) Le cabinet, de façon générale, est un service créé par une autorité publique ou privée en vue de l'exercice quotidien de ses fonctions. Exemple : cabinet d'Avocats Dans le cas d'espèces, il s'agit du cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

Dans ces conditions, le cabinet se conçoit comme une équipe restreinte de collaborateurs qui assiste l'autorité dans l'exercice de ses fonctions. Il joue un rôle de soutien stratégique, technique et organisationnel auprès de la personnalité.

b) Composition du cabinet

- Initialement le cabinet du Président de l'Assemblée nationale se limitait à une composition classique autour d'un Directeur de Cabinet, d'un Directeur Cabinet Adjoint, chef de cabinet conseillers techniques, chargé d'études et de Mission.

Mais il faut noter que la composition varie selon le leadership de l'autorité et son importance institutionnelle.

Ainsi le cabinet du Président de l'Assemblée nationale est composé comme suit :

- Un Directeur de cabinet
- Un Directeur de cabinet Adjoint
- un chef de Cabinet
- deux chefs de Cabinet adjoints
- Un conseiller spécial
- 10 Conseillers techniques et thématiques
- Des Chargés de Mission
- Chargé de protocole
- Attaché de mission
- Chargés d'études
- une Assistante de Direction
- Une Secrétaire particulière pour ne citer que ceux-là.

Il faut noter que la nomination des membres du cabinet relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité, donc la liste n'est pas exhaustive.

3- QUELLES SONT LES MISSIONS DU CABINET ?

Dans le cadre d'une institution comme l'Assemblée nationale, les missions du cabinet sont nombreuses, variées et dépendent de l'autorité et de sa vision. Ainsi les missions sont principalement

orientées vers le soutien, la coordination et le conseil stratégique pour orienter les décisions politiques ou administratives.

Le cabinet peut être investi d'une mission de représentation de l'autorité en cas d'absence de celle-ci lors d'événements publics ou privés.

Le cabinet peut avoir une mission de médiation. Le Président de l'Assemblée nationale peut solliciter les membres de son cabinet à l'effet de faciliter la résolution de différends entre acteurs ou institutions.

Les missions d'un cabinet incluent également la gestion des relations avec les électeurs et les circonscriptions, et enfin le suivi des dossiers politiques. En tout état de cause, l'exécution des missions dépend du président qui choisit parmi les membres de son cabinet les plus aptes à conduire la mission.

4- QUEL EST LE ROLE DES DIFFERENTES ENTITES DU CABINET ?

Le rôle des entités d'un cabinet fait référence aux responsabilités, fonctions et contribution spécifiques de chaque unité ou membre au sein de la structure globale du cabinet.

Selon les structures organisationnelles, les entités d'un cabinet jouent un rôle précis : celui d'assurer une organisation efficace et une prestation optimale des services en vue de la satisfaction de l'utilisateur appelé désormais clients.

Ainsi les membres du cabinet doivent travailler ensemble pour atteindre les objectifs globaux du cabinet cela inclut :

- La communication
 - Le partage d'information et des ressources
 - La gestion des priorités pour éviter les cas d'isolation des équipes.
- Pour ainsi dire, le rôle des entités du cabinet, qu'il soit cabinet restreint ou élargi, est de structurer, exécuter et soutenir les activités professionnelles du Président.

De façon pratique, lorsqu'on prend l'organigramme fonctionnel, on décline le rôle de chaque entité.

Par exemple, Le directeur de cabinet est la personne qui a en charge l'animation et la coordination des

services rattachés au cabinet. Quant au chef de cabinet, il prépare l'agenda et les réunions du Président. Il dirige le personnel du cabinet.

Dans tous les cas, quel que soit les responsabilités des uns et des autres, tous les membres du cabinet doivent travailler en synergie pour l'atteinte des objectifs.

5- COMMENT LE CABINET CONTRIBUE-T'IL AU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION ?

Le cabinet contribue au bon fonctionnement de l'institution

principalement en soutenant les activités des élus, en fournissant les conseils techniques et stratégiques, en veillant à l'organisation et à la coordination de leurs travaux. Le rôle est particulièrement visible au niveau des réunions interparlementaires que pendant les sessions parlementaires.

- Le cabinet rédige des discours et notes à l'intention du Président.

- Le cabinet peut suivre des sujets d'actualités et des priorités gouvernementales pour éclairer les prises de décisions

- Le cabinet étant en contact avec le public peut élaborer les stratégies de communication pour défendre les positions de l'institution auprès de

l'opinion publique.

- Le cabinet appuie le président de l'Assemblée nationale pendant les séances de travail en préparant les ordres du jour et les priorités de travail. Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Général.

En conclusion, le cabinet est un organe essentiel qui agit en coulisse pour permettre à l'Assemblée nationale de remplir ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation. Il fournit aux élus et aux instances dirigeantes le soutien nécessaire pour exercer efficacement leurs missions aux services de la Côte d'Ivoire ■



DOUMBIA Brahim

Directeur de cabinet Adjoint



Infos personnel





Linda KESSIE épouse TANO

Secrétaires Générale du Syndicat des
Agents de l'Assemblée nationale

Interview de présentation de la nouvelle Secrétaire Générale du Syndicat des Agents de l'Assemblée nationale.

Elue à la tête du Syndicat des agents de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire (SYPANACI), le 19 septembre 2024, madame Linda KESSIE épouse TANO, succède à Monsieur ADOU Alico à l'issue d'une élection empreinte de convivialité. Le magazine L'Hémicycle à travers cette lucarne, donne la parole à la nouvelle Secrétaire Générale qui présente en quelques mots, un aperçu du contenu de son mandat.

Présentez-vous à nos lecteurs.

Je suis Linda KESSIE épouse TANO. Je suis titulaire d'un DEA de gestion, et je suis en fonction à l'Assemblée nationale depuis 2013.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour briguer ce poste de Secrétaire Général du Syndicat ?

Ma motivation principale est le désir de défendre les droits des travailleurs de l'Assemblée nationale, et d'améliorer leurs conditions de travail. En définitive, je milite pour le bien-être de mes collègues.

Quels sont vos perspectives pour le SYPANACI ?

Le Secrétaire Général du Syndicat

porte une grande responsabilité en tant que représentant des syndiqués et en tant que leader d'une organisation qui défend leurs droits et leurs intérêts. De ce fait, quelques perspectives clés qui caractérisent ce poste se présentent comme suit:

Premièrement, la défense des droits des membres du syndicat qui inclut la négociation de meilleures conditions salariales, la lutte contre les discriminations et l'amélioration des avantages sociaux.

Ensuite, le dialogue social qui permet de coopérer dans un environnement sain en vue d'améliorer le bien-être des travailleurs.

Et enfin, le partage d'expériences avec les faitières à l'international auxquelles nous sommes affiliés.

En somme, je m'engage à défendre efficacement les intérêts des membres du Syndicat.

Vous avez certainement un plan d'actions pour ce mandat que vous venez de commencer ?

Au vu des perspectives énumérées, mon programme d'actions s'établit sur les principaux axes définis comme suit :

- la révision des grilles salariales;
- la garantie de l'assurance santé à 100% pour les agents en



fonction et retraités ;

- l'amélioration des pensions de retraite ;
- le droit à la formation continue ;
- la communication interne renforcée ;
- la conversion des contrats temporaires en Contrat à Durée Indeterminée ;
- la mise en place d'un statut formel pour le personnel de l'Assemblée nationale

Ce plan d'actions n'est pas exhaustif et nous mènerons toutes les actions nécessaires pour le bien-être des syndiqués ■



Les Journées portes ouvertes des institutions de la république (JPOIR) en images.



Bientôt votre chaine



disponible sur



App Store



Google Play



**Bd. de la République, en face du Stade Felix Houphouet Boigny Plateau
01 BP 1381 Abidjan 01 • Abidjan - Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 27 20 20 82 00 / (+225) 27 20 20 82 48 Secrétariat général
(+225) 27 20 20 8286 Centre d'information et de communication
www.assnat.ci**